



TRAFICS D'ARMES

ENQUÊTE DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI (RDC-BURUNDI)

Jacques Ntibarikure

avec la collaboration de
Charles Nasibu Bilali, Nicolas Florquin
et Georges Berghezan



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un projet commun
du GRIP et de SAS (Small Arms Survey)
sur les armes légères, la prévention des conflits
et la construction de la paix en Afrique,
avec le soutien du ministère des Affaires étrangères de Belgique,
du ministère des Affaires étrangères du Luxembourg
et du ministère de la Communauté française de Belgique.

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
rue Van Hoorde, 33
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Siteweb: www.grip.org

Sommaire

Avant-propos	5
Introduction générale	6
I. Aperçu général de la zone d'enquête	7
1. Introduction	7
2. Le versant burundais	7
2.1. Introduction	7
2.2. Relief ou situation géographique	7
2.3. Données socio-économiques	8
2.4. Données politico-administratives	9
2.5. Forces en présence	10
3. Le versant congolais	10
3.1. Introduction	10
3.2. Présentation géographique	10
3.3. Données socio-économiques	10
3.4. Données politico-administratives	11
3.5. Forces en présence	11
II. Objectifs et méthodologie de l'enquête	13
1. Objectifs généraux	13
2. Objectifs spécifiques	13
3. Facteurs de conception	13
3.1. Horizons temporels et visibles	13
3.2. Organisation	13
4. Méthodologie de l'enquête	13
Carte de la zone d'enquête	14
III. L'enquête	15
1. Déroulement	15
2. Dépouillement des données	15
IV. Présentation et analyse des données	16
1. Introduction	16
2. Les résultats de l'étude menée	
auprès du personnel médical	16
2.1. Fréquence des cas et types de blessures	17
2.2. Les personnes à la base de ces crimes	17
2.3. Les personnes les plus ciblées	
lors de ces crimes	18
2.4. La durée et le coût de l'hospitalisation	18
2.5. Les troubles psychologiques	
dus à la violence subie	18

3. Les résultats récoltés auprès des services de sécurité et judiciaire	18
3.1. Les cas déjà tranchés liés à la détention illégale des armes légères	19
3.2. Les catégories souvent appréhendées en détention illégale	19
3.3. Impact et mesures en rapport avec la détention illégale d'armes	20
3.4. Les types d'armes illégales et leur marquage	20
3.5. Les saisies de munitions	21
3.6. La collaboration avec la société civile	21
3.7. Le programme d'éradication de la prolifération et du trafic illicite	21
3.8. Le coût des armes illégales	21
4. Les résultats de l'enquête menée sur le reste de la population	22
4.1. La connaissance des armes légères	22
4.2. La possession des armes par les civils	23
4.3. La disponibilité des armes	24
4.4. Les munitions	25
V. Synthèse des résultats de l'enquête	27
Difficultés rencontrées	27
Conclusions et recommandations	29

Avant-propos

Les conséquences désastreuses du trafic illégal, de la prolifération et de l'usage abusif des armes légères et de petit calibre ne sont plus à démontrer aujourd'hui, surtout dans des régions qui ont été longtemps affectées par des longs conflits armés, comme la région des Grands Lacs africains.

Un des moyens de lutte contre le fléau des armes légères est la réalisation de travaux de recherche sur la problématique, travaux dont l'objectif est d'informer, d'alerter l'opinion, de dénoncer et de produire des données chiffrées et quantifiées sur les conséquences de la problématique.

C'est dans cette optique et avec cette ambition que nous avons conçu et réalisé la présente enquête.

Avec l'appui financier et technique de *Small Arms Survey* (Genève) et du *Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité* (GRIP, Bruxelles), nous sommes descendus sur le terrain et avons recueilli les informations que vous

trouverez dans ce rapport. Après six mois de travail de deux chercheurs locaux, secondés par une équipe d'enquêteurs préalablement formés, nous sommes parvenus à collecter une série de données qui éclairent la problématique des armes légères dans l'une des régions les plus chaudes de la planète.

L'enquête a couvert l'ouest de la République du Burundi, c'est-à-dire les provinces de Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke, ainsi que le versant congolais de la rivière Ruzizi, c'est-à-dire les localités d'Uvira, Kiliba, Sange et Luvungi dans la circonscription administrative d'Uvira, au Sud-Kivu. Ont été interrogés la population civile, les agents sanitaires, les forces de police et de tribunaux, qui sont les couches de la société les plus affectées, chacune à sa façon, par les armes légères.

Compte tenu du nombre de personnes interrogées, les données contenues dans le présent rapport reflètent de manière globale la réalité de la région et, si elles ne sont bien sûr pas exhaustives, elles peuvent être considérées comme représentatives de la situation autour de la plaine de la Ruzizi.

Introduction générale

La circulation et le trafic illicite des armes légères constituent un problème de société. En effet, si les armes légères ne sont pas la cause des conflits, il est clair qu'elles les entretiennent, les exacerbent et retardent l'émergence d'une solution négociée. Un pays en guerre est toujours un grand demandeur d'armes.

Aussi, les armes légères provoquent, chaque année, des morts violentes, des blessures graves et des traumatismes psychologiques dont sont victimes des milliers de personnes des pays des Grands Lacs. Les armes légères ont donc un impact très grave au point de vue du coût humain. Malheureusement, la plupart des gouvernements et des groupes de recherche qui se penchent sur la problématique des armes légères ne mettent pas un accent particulier sur la dimension humaine. Ainsi, selon *Small Arms Survey* :

« L'aspect humain est cruellement absent du débat portant sur la maîtrise de la prolifération et le mauvais usage des armes légères. Les chercheurs et les politiques ont tendance à se concentrer pour ainsi dire exclusivement sur les questions liées à l'offre, comme la production et la mauvaise gestion des stocks, les transferts entre les États et le commerce illicite, les aspects techniques du traçage, du marquage, de la collecte et de la destruction d'armes, ou encore les régimes légaux ou réglementaires qui visent à stopper les flux d'armes. Toutefois, aucun de ces éléments ne comporte de dimension humaine – la prise en compte de la façon dont les populations sont quotidiennement affectées par ces armes – en particulier dans les régions en conflits. »¹

Les problèmes engendrés par la prolifération des armes légères sont multiples et complexes. Toutefois, de nombreuses initiatives ont été déjà prises, avec un taux variable de réussite, et plusieurs autres pourraient l'être. Pour schématiser,

on pourrait distinguer les « fournisseurs », c'est-à-dire les producteurs et exportateurs de ces armes, des « demandeurs », c'est-à-dire leurs importateurs et leurs utilisateurs. De plus, on notera que tant du côté de l'offre que de la demande, la problématique des armes légères plonge souvent dans l'illégalité.

C'est pourquoi, la production et les exportations d'armes restent un domaine mal connu de l'opinion publique, parce que ceux qui en tirent profit répugnent à en faire publicité. Il est probable que si ce secteur parvenait à être mieux connu des médias et des instituts de recherche, on assisterait à une auto-limitation des producteurs et des exportateurs soucieux de ne pas apparaître comme entreprenant des conflits meurtriers.

Dans la région des Grands Lacs, ce problème de manque de données sur la prolifération et le trafic illicite des armes légères reste posé. Cela s'entend dans la mesure où cette région est, depuis longtemps, dans une spirale des guerres interminables.

Néanmoins, l'hypothèse d'une prolifération anarchique des armes légères et de petit calibre est incontournable, d'autant plus que les factions armées et les gouvernements qui les combattent doivent impérativement s'équiper et renouveler l'arsenal militaire en fonction des circonstances du moment. Cela s'entend également dans la mesure où les frontières sont difficilement contrôlables, vu leur porosité.

Nous espérons donc que cette étude pourra servir de banque de données aux divers acteurs luttant contre la prolifération des armes légères et les dégâts innombrables causés parmi la population du Burundi et de la RDC.

1. Annuaire sur les armes légères 2002, Evaluer le coût humain, page 155, *Small Arms Survey*, GRIP.

I. Aperçu général de la zone d'enquête

1. Introduction

La zone choisie pour cette enquête comprend la plaine de la Ruzizi, située de part et d'autre de la rivière Ruzizi, se jetant dans le lac Tanganyika et délimitant la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC).

Ce choix a été motivé par le fait que, depuis le déclenchement de la guerre au Burundi en 1993, les mouvements de bandes armées entre le Burundi vers le Congo n'ont pas cessé, dans les deux sens.

Pendant la guerre du Congo, les rebelles burundais ont combattu sur deux fronts : le front congolais et le front burundais. C'est dire que les transferts d'armes du Congo vers le Burundi ont été intensifiés.

L'est du Congo et l'ouest du Burundi comportent diverses caractéristiques, intéressantes dans le cadre de cette étude :

- les mouvements transfrontaliers des rebelles burundais qui impliquaient le transport de leurs armes ;
- les transferts d'armes du Congo vers le Burundi faits par les rebelles burundais présents au Congo ;
- La perméabilité des frontières burundaises pendant toute la période du conflit interburundais, qui a entraîné une circulation illicite et aisée des armes légères dans cette zone d'enquête.

2. Le versant burundais

2.1. Introduction

Le versant burundais comprend les provinces de Bujumbura Rurale, Bubanza et Cibitoke. Les données géographiques, socioéconomiques et politico-administratives de cette région offrent un panorama d'une région qui a été le théâtre de combats et de conflits armés de plusieurs natures depuis 1993, date du début de la crise sociopolitique burundaise.

2.2. Relief ou situation géographique

Toutes les provinces qui constituent notre zone d'enquête se trouvent dans la région naturelle de

l'Imbo qui est une plaine continue qui longe toute la partie occidentale du Burundi du nord au sud. Une partie de ces provinces se trouve dans la région naturelle de Mumirwa qui a la topographie la plus escarpée du Burundi avec des pentes très abruptes.

La province de Cibitoke est située dans l'extrême nord-ouest du Burundi. Elle s'étend sur deux régions naturelles différentes qui sont l'Imbo et le Mumirwa. La région de l'Imbo, comprise entre 700 et 1 000 m d'altitude est la région la plus basse du pays avec un climat tropical chaud (la température moyenne est de 23°) et une faible pluviosité de l'ordre de 800 mm³l'an. La région de Mumirwa, la plus escarpée du Burundi, est constituée du versant occidental de la Crête Zaïre-Nil et son altitude varie entre 1 000 et 2 200 m. C'est cette crête Zaïre-Nil qui abrite la grande réserve naturelle du Burundi dénommée « Forêt de la Kibira ». Les conditions climatiques y sont très diversifiées.

La province de Cibitoke, du fait de son relief et de sa situation géographique, a été le théâtre des affrontements entre la rébellion et l'armée burundaise. La forêt de la Kibira a été pendant longtemps le sanctuaire des forces rebelles et en même temps le point de repli et de cache des munitions en provenance du Congo.

Quant à la province de Bubanza, elle est, elle aussi, située dans le nord-ouest du Burundi. Elle s'étend sur les deux régions précitées, l'Imbo et le Mumirwa. Cette province a grandement souffert des effets de la guerre qui secoue le Burundi depuis 1993.

Enfin, la province de Bujumbura Rurale est, elle aussi, située à l'ouest du Burundi. Elle jouxte la ville de Bujumbura et le lac Tanganyika à l'ouest, la province de Bubanza au nord, la province de Bururi au sud et les provinces de Muramvya et Mwaro à l'est. La province de Bujumbura Rurale comprend trois régions naturelles à climat et relief très différents. La région de l'Imbo, située en bordure du lac Tanganyika, est constituée d'une plaine à faible altitude avec un climat chaud. La région naturelle de Mumirwa est la plus importante de la province. C'est une région avec un relief très escarpé, avec un climat modéré et une pluviosité abondante. La région de Mugamba se caractérise par un relief modéré et un climat pluvieux.

La majeure partie de la province de Bujumbura Rurale se trouve sur le prolongement de la crête

Zaire-Nil, dans les hautes montagnes surplombant Bujumbura, la capitale du Burundi. Son relief et son accès au lac Tanganyika ont servi à l'installation des mouvements rebelles dans cette province, ainsi qu'à leur approvisionnement en munitions via ce lac. Pour cette raison, les combats opposant les forces armées burundaises aux groupes armés ont perduré dans cette province, alors que le reste du pays retrouvait un certain calme.

2.3. Données socio-économiques

La province de Cibitoke dispose de deux hôpitaux fonctionnels et de dix-sept centres de santé². Les infrastructures sanitaires sont en nombre réduit. Pour l'eau potable, il existait avant la crise, dix-sept sources aménagées, dont environ le quart sont actuellement quasi inexistantes³.

Les effets de la crise ont été ressentis différemment suivant les provinces. En 1997, au lendemain de la sortie de la crise, la province de Cibitoke avait un indice de pauvreté plus fort que la moyenne nationale (environ 60 %) avec une population déplacée de 15 % et une baisse dans la production agricole de 28 %⁴. C'est dire que cette province a été durement frappée par la crise, à telle enseigne qu'elle figure jusqu'à la fin 1998 et début 1999, parmi les six provinces les plus pauvres du pays⁵. Cela étant dit, cette province qui comptait, avant la crise, de nombreux commerçants prospères, a vu ses activités économiques, comme l'agriculture, l'élevage et le commerce, ralentir progressivement au fur et à mesure que les hostilités continuaient et prenaient une ampleur démesurée. En 1995, les trois-quarts de la population de la province avaient fui leurs foyers pour se retrouver dans des camps de déplacés ou dans quelques centres urbains où les combats étaient moins intenses⁶.

La province de Cibitoke a traversé une période difficile caractérisée par l'accueil des réfugiés congolais et rwandais fuyant les hostilités dans leurs pays respectifs. C'est donc cette province, et précisément la commune de Rugombo, qui sert de terre d'asile pour tous ces réfugiés.

L'enseignement primaire dans la province de Cibitoke a connu une régression sensible car, selon les dernières statistiques, elle compte 55 écoles primaires avec un taux brut de scolarisation de 42 %⁷. Il s'agit d'un recul considérable dû à la crise parce que les données de 1992-1993 relèvent que la province comptait 73 écoles primaires avec un taux de scolarisation de 65 %⁸.

Seule une partie de la population a donc accès à l'enseignement primaire. Par manque de moyens pour payer les frais scolaires et pour des raisons d'approvisionnement en nourriture, beaucoup de cas d'abandons sont enregistrés dans la province. En outre, de nombreux enfants restés sans parents n'ont pratiquement pas accès à la scolarité.

Notons également que cette crise n'a pas épargné non plus les enseignants car si les enfants changent de milieu, les enseignants font de même. Ce qui fait qu'il y a insuffisance d'enseignants dans les écoles de la place.

Relevons aussi que, si les infrastructures scolaires font défaut, les écoles existantes ne sont pas dotées de homes pour enseignants, de latrines ni même d'eau potable.

La province de Bubanza a grandement souffert des effets de la guerre. Elle a été, tour à tour, le terrain des affrontements entre l'armée gouvernementale et les milices armées qui s'étaient retranchées dans la forêt de la Kibira.

Dans ces conditions, la population a payé un lourd tribut : prise entre le marteau et l'enclume, elle était jour après jour en train de fuir sans savoir à quel diable se vouer. Les infrastructures socio-économiques (hôpitaux, centres de santé, écoles, ...) et des biens familiaux ont été saccagés ou pillés. Aujourd'hui, cette province ne compte qu'un seul hôpital, 16 centres de santé, 64 écoles primaires, 14 écoles secondaires et 200 sources aménagées⁹.

Cette situation macabre a produit un nombre extrêmement élevé d'orphelins sans attache familiale, d'enfants séparés ou non accompagnés, d'enfants de la rue, d'enfants chefs de ménages... Ne pouvant pas étudier ou être encadrés d'une manière ou d'une autre pour préparer leur avenir, ces enfants risquent d'être tentés par la guérilla.

2. Direction provinciale de santé publique, Cibitoke, contactée par nos enquêteurs (janvier 2004).

3. Rapport du ministère de la Santé Publique, Direction générale d'assainissement, décembre 2003.

4. Rapport du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Direction générale de l'agriculture, janvier 2003.

5. *Ibidem*.

6. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, rapports des circonstances.

7. Rapport du ministère de l'Éducation nationale, Direction provinciale de l'Enseignement à Cibitoke.

8. *Ibidem*.

9. Rapport du gouverneur de province, Cabinet du Gouverneur, janvier 2003.

Quant à la province de Bujumbura Rurale, elle a une population vivant à plus de 90 % de l'agriculture. Les terres sont très fertiles dans l'Imbo, moyennement fertiles dans le Mumirwa et très pauvres dans le Mugamba. Presque toutes les cultures vivrières se pratiquent dans cette province. Comme cultures industrielles, citons le coton dans l'Imbo, le café dans le Mumirwa et le thé dans le Mugamba.

Le secteur agricole a particulièrement souffert de la crise dans la province de Bujumbura Rurale. Sa population, à majorité agricole, est constamment en fuite à cause de l'insécurité ou regroupée dans les 15 sites ou camps de déplacés que compte la province.

Les régions de l'Imbo et Mugamba connaissent l'élevage du gros bétail, alors que dans le Mumirwa, on pratique celui du petit bétail. Mais la crise que connaît le pays et les vols qu'elle a entraînés ont fortement réduit l'effectif du bétail dans la province.

Dans le secteur de l'éducation, la province comptait, avant la crise, 127 écoles primaires¹⁰. Les destructions ont été massives et, aujourd'hui, 55 d'entre elles sont à réhabiliter. Il en a été de même pour l'enseignement secondaire : sur un total de 25 écoles secondaires dont disposait la province avant la crise, 18 sont à réhabiliter.

Le domaine de la santé n'a pas été épargné par les effets de la crise : sur un total de 33 infrastructures sanitaires (hôpitaux et centres de santé), 14 centres de santé et un hôpital sont à réhabiliter¹¹. D'une manière générale, la province de Bujumbura Rurale a été sérieusement secouée par la crise et, aujourd'hui encore, les affrontements entre rebelles et forces gouvernementales n'ont pas entièrement cessé.

2.4. Données politico-administratives

La province de Cibitoke a une superficie de 1 636 km². Sa population est de 353 157 habitants. Sa densité est de 216 habitants par km². Elle compte 6 communes et 114 collines¹².

Cette province a été, durant la période allant de 1994 à 1998, le terrain des affrontements entre les groupes rebelles et l'armée gouvernementale : les premiers voulaient s'y installer définitivement et les seconds voulaient les en chasser. Cette province a également servi de lieu de passage aux groupes rebelles venant de la RDC, à la recherche de

ravitaillement en munitions ou se rendant dans la forêt de la Kibira où ils s'étaient installés.

La province de Cibitoke a traversé une période difficile caractérisée par l'accueil des réfugiés congolais et rwandais fuyant les hostilités dans leurs pays respectifs. C'est donc cette province et précisément la commune de Rugombo qui sert de terre d'asile pour tous ces réfugiés.

En raison l'afflux massif de réfugiés congolais (notamment les Banyamulenge) qui ont pris la fuite vers la province de Cibitoke et précisément à Rugombo, les infrastructures scolaires ont été endommagées et/ou détruites. Il est à signaler que c'est d'abord dans ces infrastructures que sont abrités les réfugiés avant que le HCR construise des abris.

La province de Bubanza a une superficie de 1 089 km². Elle a une population est de 243 976 habitants répartie sur 5 communes. Quant à sa densité, elle est de 224 habitants par km²¹³.

S'étendant en grande partie le long de la forêt de Kibira, cette province a toujours été le terrain des affrontements entre les groupes rebelles et l'armée gouvernementale depuis le début de l'intensification des hostilités en 1994 jusqu'à la signature des accords de paix interburundais en 2000.

On notera que cette province est frontalière avec la RDC et qu'elle servait de relais entre ce pays et la forêt de la Kibira où la rébellion s'était installée.

La province de Bujumbura Rurale, enfin, a une superficie de 123 626 ha et compte environ 546 758 habitants. La densité moyenne est de 386 habitants/km². Elle compte 11 communes¹⁴.

Comme il est dit plus haut, la province de Bujumbura Rurale fait frontière avec les deux autres provinces qui constituent la zone d'enquête. De plus, elle se situe en partie dans la forêt couvrant la crête Zaïre-Nil et est séparée de la RDC par le lac Tanganyika et la rivière Ruzizi. Les activités de pêche ont été suspendues pendant la crise et même aujourd'hui, parce que les autorités tant militaires qu'administratives du Burundi estimaient que les rebelles utilisaient le lac pour se rendre en RDC afin de se ravitailler pendant la nuit.

10. *Cfr supra.*

11. *Ibidem.*

12. Rapport du gouverneur de province, janvier 2003.

13. *Voir supra.*

14. *Ibidem.*

2.5. Forces en présence

Comme écrit plus haut, la zone d'enquête se trouvant sur le territoire burundais a été le terrain d'affrontements entre deux types de forces armées : d'une part, il y avait les factions rebelles, indépendantes les unes des autres et d'autre part, l'armée gouvernementale.

Parmi ces groupes et ces mouvements rebelles qui combattaient l'armée gouvernementale dans cette zone d'enquête, citons : les Forces nationales de libération-Parti pour la libération du peuple hutu (FNL-Palipehutu) et les Forces pour la défense de la démocratie-Coalition nationale pour la défense de la démocratie (FDD-CNDD). Au fil des ans, ces deux mouvements ont connu des dissidences et des scissions internes. Les FNL- Palipehutu ont éclaté en deux ailes, tantôt rivales, tantôt alliées, au gré des circonstances. La première aile, dirigée par Alain Mugabarabona, était active dans tout le pays et a aujourd'hui rejoint les institutions de transition à la faveur des accords de Dar-es-Salaam¹⁵. L'autre aile, la plus radicale, a finalement signé un cessez-le-feu avec le gouvernement le 15 mars 2005 à Dar-es-Salaam, soit après la réalisation de cette enquête. Elle est dirigée par Agathon Rwaswa. Elle reste cependant militairement active dans la partie ouest et nord-ouest du pays. L'autre mouvement rebelle, les FDD-CNDD, a lui aussi deux ailes : celle du colonel Jean-Bosco Ndayikengurukiye qui a rejoint les institutions de l'État depuis la fin 2002¹⁶, et celle dirigée par Pierre Nkurunziza, la plus importante, qui vient, elle aussi, de signer les accords de cessez-le-feu à la faveur desquels elle a rejoint l'armée nationale et les institutions de transition¹⁷.

3. Le versant congolais

3.1. Introduction

La région sur laquelle porte l'étude est située à l'extrémité orientale de la RDC, en province du Sud-Kivu, territoire d'Uvira. Elle couvre les localités d'Uvira, Kiliba, Sange et Luvungi. C'est pratiquement toute la plaine riveraine de la rivière Ruzizi et le versant nord-ouest du lac Tanganyika.

Notons que c'est la rivière Ruzizi et le lac Tanganyika qui constituent la frontière orientale entre la RDC et ses voisins de l'Est, à savoir le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie au Sud-Est.

3.2. Présentation géographique

Le territoire d'Uvira est l'un des territoires du Sud-Kivu. Il couvre toute la plaine de la Ruzizi, la plaine du nord et du nord-ouest du lac Tanganyika et les moyens plateaux de la chaîne de Mitumba qui surplombent la plaine et le lac Tanganyika. Ce territoire s'étendait, avant la création du territoire de Minembwe en 1998, sur 3 143 km² avec une population estimée à 353 000 habitants. Il est frontalier du Burundi, relié au Rwanda par la Ruzizi et, à la Tanzanie et à la Zambie, par le lac Tanganyika¹⁸.

Cette situation géostratégique fait du territoire d'Uvira la porte d'entrée de toutes les rébellions qu'a connues la RDC à partir de l'Est et le foyer de retranchement de plusieurs bandes armées actives dans la sous-région. Ce territoire est habité par les tribus des Bifuliru, des Bavira (deux tribus bantoues), ainsi que par une petite partie des Banyamulenge, une peuplade nilotique, d'origine et d'expression rwandaises.

3.3. Données socio-économiques

La partie orientale de la RDC est une région relativement représentative des réalités socio-économiques du pays. Elle est, en effet, assez riche pour être autosuffisante. Elle a d'immenses potentialités agricoles, piscicoles et pastorales. Elle regorge de nombreuses matières précieuses, dont le colombo-tantalite (coltan) et l'or, qui ont été parmi les principaux enjeux du conflit congolais.

Le trafic commercial entre le territoire d'Uvira et le Burundi est très important. Mais, paradoxalement, les populations du Nord et du Sud-Kivu dépendent grandement du Burundi d'où elles importent l'essentiel des produits manufacturés qu'elles consomment habituellement.

15. La branche du FNL- Palipehutu dirigée par Alain Mugabarabona a signé des accords de cessez-le-feu avec le gouvernement de transition du Burundi le 7 octobre 2002 à Dar es Salaam, en Tanzanie.

16. La branche du CNDD-FDD dirigée par le colonel Jean-Bosco Ndayikengurukiye a signé, le 26 août 2002, un mémorandum à la faveur duquel ce mouvement armé a rejoint les institutions de la transition.

17. La branche du CNDD-FDD dirigée par Pierre Nkurunziza, la plus importante de toutes, a elle aussi signé des accords de cessez-le-feu en novembre 2003.

18. Archives du territoire d'Uvira cités dans « Situation sur la circulation des armes légères dans les territoires d'Uvira, Fizi et Minembwe », inédit.

La guerre qui déchire la RDC depuis 1996 n'a en rien gêné ce trafic séculaire mais, après les crises socio-politiques du Burundi et du Rwanda, cette partie de la région des Grands Lacs est devenue une plaque tournante du trafic illicite des armes légères. La frontière entre la RDC et le Burundi, dont la Ruzizi est la principale marque physique, est très poreuse et difficilement contrôlable par l'administration locale.

La situation sociale est catastrophique. Les populations vivent, depuis le début de la deuxième rébellion en 1998, essentiellement de l'aide humanitaire. Des milliers de personnes sont déplacées par la guerre et les infrastructures de base sont délabrées. Les écoles et les hôpitaux sont entretenus par les communautés religieuses, les organisations non-gouvernementales internationales et la société civile, car la rébellion n'a jamais su établir l'ordre, ni se doter d'une quelconque popularité¹⁹.

3.4. Données politico-administratives

Du point de vue politique et administratif, cette partie de la RDC est restée depuis le début de la deuxième guerre jusqu'à sa fin, entre les mains du Rassemblement congolais pour la démocratie, aile de Goma (RCD/Goma) qui oriente les opinions politiques à sa propre guise alors que l'autorité politique et administrative reconnue officiellement est nommée par le gouvernement de Kinshasa. Cela entraîne donc des interférences qui handicapent la relance économique et le développement.

Les observateurs les plus avisés disent que, pendant et entre les deux guerres qui ont secoué la RDC, un vide politico-administratif s'est fait sentir à plusieurs reprises. D'autres disent que, au cours des deux guerres, il n'y a jamais eu, dans cette région, de leadership fort au point de vue politique et administratif.

À cela, il faut ajouter que le Sud-Kivu en général et le territoire d'Uvira en particulier ont une grande superficie et qu'il n'est pas aisé pour l'autorité d'assurer une administration de qualité. Tout cela contribue à la prolifération et au trafic illicite des armes légères, parce qu'il règne la loi du sauve-qui-peut et que les forces en présence sont innombrables.

3.5. Forces en présence

Depuis 1993, année du début de la rébellion burundaise, on a assisté à une prolifération des milices et des groupes armés dans tout l'est de la RDC. Cette réalité s'est exacerbée avec l'arrivée massive, en 1994, des réfugiés rwandais fuyant l'avancée des troupes du Front patriotique rwandais, dont plusieurs miliciens Interahamwe et des militaires de l'armée rwandaise défaite.

Le territoire d'Uvira, après avoir servi de terre d'accueil à tous ces milliers d'hommes en armes, a ensuite servi de porte d'entrée aux deux rébellions qui ont dévasté le pays en 1996 (celle de l'AFDL avec Laurent-Désiré) et en 1998 (celle du RCD avec l'appui militaire du Rwanda).

En effet, on ne saurait évoquer précisément les forces en présence dans la région du Sud-Kivu en général et dans la zone d'enquête en particulier sans considérer tout le contexte sous-régional. L'activité militaire est intense dans la sous-région, étant donné l'instabilité qui y règne :

- Le Burundi sort d'une guerre civile meurtrière, comme nous l'avons vu plus haut. Tous les mouvements rebelles burundais ayant un moment constitué des bases arrières dans les territoires de l'est de la RDC, l'armée burundaise et le gouvernement du major Pierre Buyoya ont brandi cet argument pour déployer des milliers d'hommes en RDC et « sécuriser les frontières du Burundi »²⁰.
- Le Rwanda, dont les plaies du génocide de 1994 ne sont toujours pas cicatrisées, n'a pas cessé de menacer de nouvelles interventions en RDC pour « poursuivre les génocidaires et prévenir un autre génocide ».
- L'armée ougandaise doit se battre sur deux fronts. Au nord, elle est aux prises, depuis bien des années, avec la Lord Resistance Army (LRA) de Joseph Kony. Au sud, elle guerroye contre les rebelles de l'Allied Democratic Forces (ADF). Enfin, elle a soutenu diverses factions (dont le MLC de J.-P. Bemba) contre le régime de Kinshasa.

19. Charles Nasibu, *Qui arme les Mai Mai ?*, Enquête sur une situation originale, GRIP, Rapport 2004/5, p. 6.

20. L'armée burundaise justifiait ainsi sa présence sur le sol congolais entre 1998 et 2002.

Notons que les Forces armées congolaises (FAC), qui venaient d'être formées au moment de l'invasion, n'étaient pas présentes dans la région concernée par l'enquête, mais occupée par le RCD-Goma et ses alliés rwandais. Toutefois, une alliance a été conclue entre les FAC et les Forces

d'autodéfense populaires (FAP) qu'on appelle couramment les Mai-Mai.

C'est donc sur ce fond de tension et d'insécurité que les armes légères ont proliféré, que leur trafic illicite a prospéré et que le contrôle de leur circulation s'est rendu pratiquement difficile.

II. Objectifs et méthodologie de l'enquête

1. Objectifs généraux

Contribuer à la restauration de la paix et la sécurité au Burundi et à l'est de la RDC.

Obtenir auprès de la population cible des informations en rapport avec le flux des armes dans cette région où l'enquête se déroule.

2. Objectifs spécifiques

- Identifier les causes et les impacts négatifs de la prolifération et du trafic illicite des armes légères dans cette région.
- Déterminer les sources, les routes et les techniques d'acheminement, ainsi que les principaux acteurs de la circulation des armes légères dans la plaine de la Ruzizi.
- Collecter les informations y relatives qui permettront d'avoir des données pour le rapport final, un outil essentiel à tout intervenant en matière de lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

3. Facteurs de conception

3.1. Horizons temporels et visibles

Ces horizons sont sélectifs. Ils couvrent seulement certains centres d'enquête choisis en fonction du flux démographique, des échanges commerciaux et de la perméabilité béante des frontières. Au Burundi, ces centres sont au nombre de trois, à savoir les provinces de **Bujumbura Rurale**, **Bubanza** et **Cibitoke**. Et, en RDC, ils sont au nombre de quatre : **Uvira**, **Kiliba**, **Luvungi** et **Sange**.

Cette couverture géographique est aussi limitée du fait de la guerre prolongée, créant ainsi la panique et l'insécurité généralisée.

3.2. Organisation

L'équipe d'organisation a élaboré un cadre conceptuel et méthodologique comprenant un questionnaire et d'autres outils de récolte des données sur le terrain, notamment le protocole d'entretien et le guide d'observation.

L'enquête a été menée de manière participative et a couvert l'ensemble de l'étendue visée par l'étude.

4. Méthodologie de l'enquête

Introduction

Le 30 mars 2004, s'est tenue dans les enceintes du bureau du cadre de concertation des ONG membres du Réseau africain francophone sur les armes légères au Burundi (Rafal/Burundi) une réunion préparatoire de la deuxième phase de l'enquête sur les armes légères. Une autre réunion avait été organisée à Uvira le 23 mars 2004, au siège de l'association Mission des Jacobins Sages (MIJAS asbl).

Ces deux réunions ont regroupé des équipes d'enquêteurs engagés pour effectuer cette enquête sur les versants burundais et congolais. Au cours de ces rencontres, des échanges fructueux ont tourné autour du questionnaire pour cerner tous les problèmes qui pourraient surgir de son interprétation ou de son utilisation. Les enquêteurs ont également posé des questions sur le déroulement de l'ensemble de l'enquête. Monsieur Jacques Ntibarikure, organisateur en chef de l'enquête, qui présidait la réunion à Bujumbura, a donné tous les éclaircissements nécessaires pour que l'étude puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

Les enquêteurs qui devaient descendre sur terrain ont bénéficié d'une petite formation préalable. La formation a été assurée par Jacques Ntibarikure au Burundi et par Charles Nasibu à Uvira, en RDC, où a également participé, comme observateur, Jacques Ntibarikure.

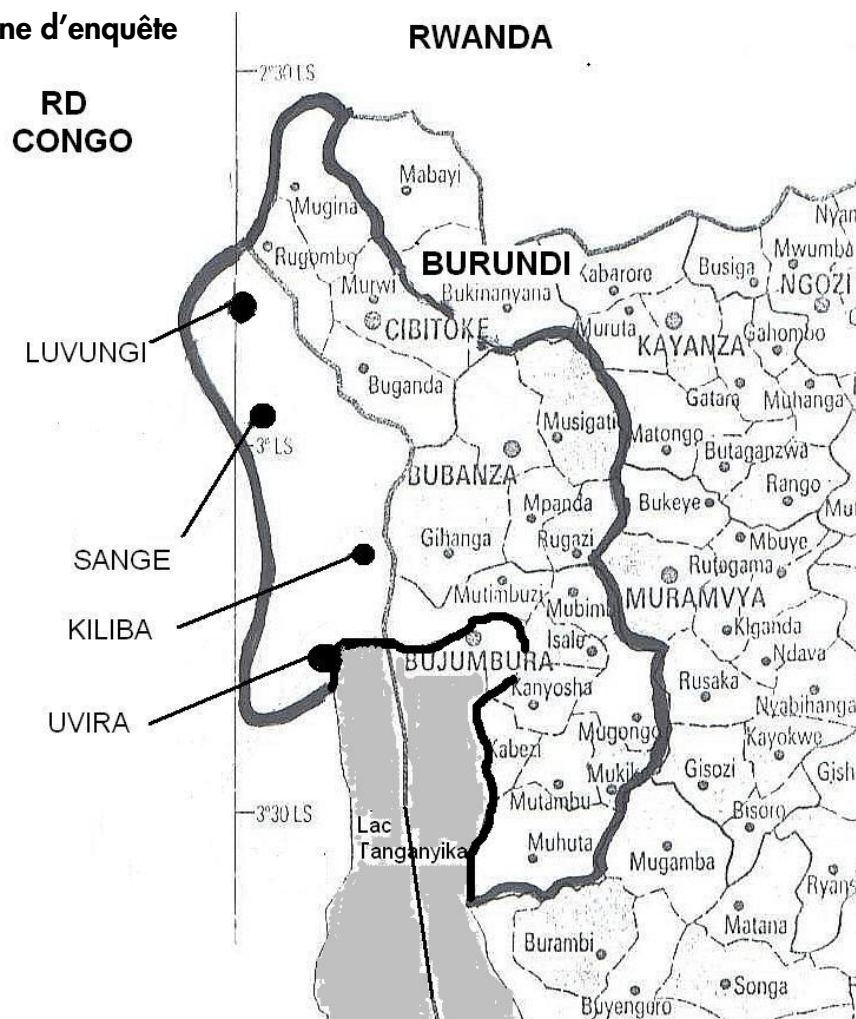
Méthodologie

Dans cette étude, 4 enquêteurs ont été affectés dans chaque province du Burundi faisant partie de la zone d'enquête, et 2 enquêteurs dans chaque centre d'enquête en RDC. Le nombre de personnes à interviewer oscillait autour de 750 personnes au Burundi et en RDC. Les enquêteurs devaient questionner les personnes suivantes :

- Les autorités administratives des zones sous enquête : le choix de sélection de cette catégorie a été dicté par le fait que ces gens sont constamment informés sur tout ce se passe dans leur circonscription administrative en rapport avec les cas de violence et de criminalité.

- Les agents de l'ordre : ces derniers sont appelés à suivre des cas de violence armée et de criminalité par arme à feu et à statuer en la matière. Nous avons préféré interviewer les responsables des postes de garde et/ou de commandement parce qu'ils sont plus instruits et disposent dans leurs bureaux de données précises.
- Les jeunes qui ont été actifs dans les mouvements de violence et qui y ont ensuite renoncé : ces derniers, pour avoir utilisé un moment les armes, sont bien placés pour fournir certaines informations relatives aux marques, trafics, modes d'acquisition, coûts des armes, etc. Il n'y avait pas à les sélectionner car ils sont connus par la population civile.
- Le personnel judiciaire qui œuvre dans les tribunaux de la place : ils doivent, dans l'exercice de leur métier, instruire, enquêter sur les cas de violence armée et rendre un verdict.
- Les victimes des armes légères : elles sont toujours affectées de l'une ou l'autre façon par les armes légères. Il s'agit soit de blessés, soit de garde-malades qui doivent s'occuper d'un parent blessé. Pour ce faire, ils vivent quasi quotidiennement avec le traumatisme du fléau.
- Le personnel soignant qui travaille dans les hôpitaux et les centres de santé de la place : ils reçoivent régulièrement des victimes des armes légères pour des soins et autres prises en charge ; ils sont ainsi dépositaires d'un certain nombre d'informations, telles que l'identité des victimes, l'identité des bourreaux (parfois), le coût et la durée d'hospitalisation, etc. Les critères ayant guidé leur sélection sont, entre autres, la localisation de leurs centres dans la zone couverte par l'enquête.

Carte de la zone d'enquête



III. L'enquête

1. Déroulement

Après ces réunions de formation et d'information, les enquêteurs ont débuté l'enquête le 31 mars 2004.

Comme il est dit plus haut, dans la partie burundaise, l'enquête a été menée dans trois provinces frontalières de la RDC qui se trouvent dans la plaine riveraine du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi, soit Bujumbura Rurale, Bubanza et Cibitoke. Cette étude a couvert toutes les communes de ces provinces.

De même, la partie congolaise concernée par l'enquête a été la zone Est se trouvant à la frontière du Burundi et faisant face à ces trois provinces burundaises. Là aussi, l'enquête a visé toutes les localités. Dans chacune des communes (au Burundi) ou localités (en RDC), l'enquête débutait par la prise de contact avec les autorités administratives locales pour leur annoncer le travail à effectuer et pour obtenir leur autorisation. Ensuite les enquêteurs partaient à la rencontre du public cible décrit en fin de chapitre II.

2. Dépouillement des données

L'enquête comprenait trois types de questionnaires :

- le questionnaire réservé aux membres de services de sécurité et aux agents des tribunaux ;
- le questionnaire réservé au personnel soignant ;
- le questionnaire réservé au reste de la population civile.

Distribution des personnes interrogées par pays

Pays	Burundi	RDC	Total
1. Membres de services de sécurité et agents des tribunaux	16	5	21
2. Personnel soignant	14	25	39
3. Le reste de la population	324	352	676
Total	354	382	736

Notons également que le questionnaire, réservé aux membres de services de sécurité et aux agents des tribunaux, a été adressé à des responsables de la police, de l'armée, de la gendarmerie (au Burundi), d'un groupe armé (en RDC), ainsi qu'à divers agents des tribunaux, dont un procureur de la république (burundais). Quant à celui destiné au personnel soignant, il a essentiellement été complété par des infirmiers et des médecins.

Le reste de la population a été réparti de la façon suivante parmi les sept sites d'enquête dans les deux pays.

Répartition de la population interrogée selon les sites d'enquête

Pays	Sites	Nombre de personnes interviewées
Burundi	Bujumbura Rurale	114
	Bubanza	103
	Cibitoke	107
RDC	Uvira	100
	Kiliba	100
	Luvungi Sange	52
Total		676

IV. Présentation et analyse des données

1. Introduction

L'enquête a notamment porté sur : l'identification des sources, les routes et les techniques d'acheminement, ainsi que les principaux acteurs de la circulation des armes légères dans la plaine de la Ruzizi.

Il s'agissait aussi de déterminer les causes et les impacts négatifs de la prolifération et du trafic illicite des armes légères dans cette plaine. Il s'agissait enfin d'approcher les populations civiles, qui sont les principales victimes, ainsi que les services administratifs impliqués de près ou de loin dans cette question pour savoir ce que l'on peut faire pour limiter, voire éradiquer, la prolifération et le trafic illicite des armes légères.

En effet, après le dépouillement des données de l'enquête, nous avons classé les thèmes correspondant à chaque type de questionnaire.

Pour le questionnaire réservé au personnel médical, cinq thèmes composent l'ensemble de l'interview à savoir :

- les populations civiles blessées par les armes légères et reçues par le personnel soignant ;
- les criminels armés ;
- les personnes les plus ciblées par la violence armée ;
- la durée et le coût de l'hospitalisation ;
- les troubles psychologiques occasionnés par la violence subie.

Quant au questionnaire destiné au corps de police et au personnel judiciaire, il fait ressortir sept thèmes qui sont :

- les différends liés à la détention illégale des armes légères déjà tranchés ;
- les zones les plus affectées par les armes légères dans la province ;
- les catégories de personnes le plus souvent appréhendées en possession illégale des armes légères ;
- les marques d'armes les plus détenues illégalement ;
- le coût des différents types d'armes légères ;

- la collaboration avec les ONG œuvrant dans le domaine de la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères ;
- les programmes d'éradication de la prolifération et du trafic illicite des armes légères.

Enfin, le questionnaire réservé au reste de la population nous donne les cinq thèmes suivants :

- la connaissance des armes à feu qui circulent dans la zone d'enquête ;
- la possession d'une arme à feu par l'interviewé ;
- en cas de besoin, le type d'arme que l'interviewé aimerait avoir ;
- la connaissance des lieux de ravitaillement en munitions ;
- les accidents causés par les armes à feu au cours des cinq dernières années.

Dans l'analyse des données de l'étude, nous présenterons celles de la RDC et celles du Burundi séparément pour nous permettre de dégager certaines différences ou nuances concernant les particularités relatives aux deux parties de la zone d'enquête.

2. Les résultats de l'étude menée auprès du personnel médical

Dans toute la zone d'enquête (en RDC et au Burundi), 39 interviewés appartenant au personnel médical ont répondu aux questionnaires. Il s'agit d'une majorité d'infirmiers et de quelques médecins. Au Burundi, un bon nombre d'interviewés l'ont fait sous le couvert de l'anonymat, tandis qu'en RDC chaque interviewé s'identifiait. Les informations recueillies auprès de ces personnes reflètent des données disponibles dans leurs centres de santé ou hôpitaux respectifs.

Au Burundi, nous avons enquêté à l'hôpital provincial de Cibitoke et aux centres de santé de Bubanza, Gihanga et Rugombo. Nous avons dû étendre la zone d'enquête à la mairie de Bujumbura, alors que cela n'était pas dans nos prévisions initiales, ceci pour pouvoir étoffer nos données. Il faut préciser ici que la plupart de blessés graves des zones sous enquête sont habituellement transférés vers Bujumbura. À Bujumbura, nous avons pu contacter le service de chirurgie de l'hôpital Prince régent Charles, celui du Centre hospitalier univer-

sitaire de Kamenge (Roi Khaled), ainsi que ceux des urgences et de réanimation de ce même hôpital et un infirmier du centre de santé de Kinama qui s'est exprimé en son nom propre sans engager son centre.

Partout, la méthodologie a été la même. Il fallait contacter d'abord les responsables sanitaires provinciaux et les responsables au niveau local qui instruisaient leur personnel détenteur d'information. C'est ensuite avec ces derniers que nous avons une petite discussion préalable, avant de leur donner les fiches d'enquêtes qu'ils remplissaient librement.

2.1. Fréquence des cas et types de blessures

À la première question posée (*Recevez-vous souvent des personnes civiles blessées par armes légères ?*), l'immense majorité des personnes interrogées ont répondu **par l'affirmative**.

À la seconde (*Combien de cas enregistrez-vous par mois ?*), la moyenne des cas enregistrés mensuellement tourne autour de **18,5 au Burundi** et **17,5 en RDC**, avec de fortes disparités dépendant notamment de la taille de l'établissement de soins.

À la troisième question, portant sur les *types d'armes ayant occasionné les blessures des personnes hospitalisées*, les **blessures par balles** sont les plus nombreuses dans les deux pays (**Burundi : 14, RDC : 23**), suivies de celles par **explosion (Burundi : 13, RDC : 15)** et enfin de celles par **arme blanche (Burundi : 12, RDC : 2)**. Cependant, notons que, si au Burundi les blessures par balles sont à peine plus nombreuses que celles par explosion ou arme blanche, elles sont nettement prépondérantes en RDC, où les blessures par arme blanche semblent relativement rares.

Les réponses aux deux questions suivantes, portant sur la *proportion de traumatismes occasionnant une invalidité permanente* et la *proportion de décès parmi les personnes admises pour blessures par armes légères*, sont difficilement exploitables, notamment parce qu'un bon nombre des personnes interrogées n'y a pas répondu et qu'une partie des autres ne les a pas bien comprises. Il en ressort cependant que les blessures encourues sont souvent graves et entraînent fréquemment des séquelles d'ordre psychologique.

S'agissant des *tranches d'âges des personnes admises dans les structures de soins et succombant à leurs blessures*, les personnes interviewées au **Burundi** ont ciblé deux tranches : les **15 à 25 ans** et les **25 à 30 ans**. Notons qu'il est généralement admis que les utilisateurs d'armes légères appartiennent en majorité à ces deux tranches d'âge. En **RDC**, par contre, **toutes les tranches d'âge** semblent également touchées par la fréquence de décès, dans des centres de soins, des suites de blessures par armes légères. Cependant, là aussi, il semble que certaines personnes interviewées n'aient pas bien compris le sens de la question.

2.2. Les personnes à la base de ces crimes

Concernant ce deuxième thème, la première question posée était la suivante : *Ces victimes vous disent-elles qui sont à la base de ces crimes ?* Dans les deux pays, le personnel soignant a été quasi unanime à répondre par l'affirmative, auquel cas il lui était demandé de préciser dans quelle catégorie placer l'agresseur en choisissant dans une liste. Les réponses proposées étaient différentes dans les deux pays et sont donc examinées séparément.

Au **Burundi**, le personnel soignant a cité le plus fréquemment les **bandits armés** (14 réponses), suivis des **rebelles** (10 réponses) et des **militaires** (4 réponses).

Notons que l'intensification de la prolifération des armes légères s'est matérialisée par l'augmentation des forfaits. La population qui en est victime ne peut pas ne pas connaître les agresseurs. C'est ainsi qu'ils sont dénoncés catégorie par catégorie suivant le nombre et l'ampleur des crimes commis. Selon les victimes, les rebelles se sont illustrés dans le vol d'argent et de bétail, tandis que les militaires se sont spécialisés dans le pillage de maisons après des affrontements avec les groupes rebelles. Quant aux bandits armés, ils volent de l'argent et des biens. C'est le cas d'un certain Bitaryumunyu qui opère dans la commune Bubanza sur la route qui mène vers Cibitoke et dont l'argent volé aux voyageurs était acheminé de l'autre côté de la frontière dans son fief des montagnes qui surplombent Uvira.

En **RDC**, les principales catégories d'agresseurs citées par le personnel soignant ont été : **les soldats du RCD-Goma (22 réponses)**, **les bandits armés (20)**, **les groupes rebelles burundais**

(14), les **miliciens Maï-Maï et Interahamwe (8 chacun)**. Notons également que 10 répondants ont pointé la catégorie *autres*, généralement sans préciser à qui ils pensaient. À l'inverse du Burundi, il y a donc ici une nette prépondérance dans l'usage criminel d'armes légères des groupes armés « politiques » congolais (RCD-Goma et Maï-Maï) ou étrangers (burundais et rwandais) par rapport aux bandits de droit commun.

2.3. Les personnes les plus ciblées lors de ces crimes

La question posée était *Parmi les victimes, qui sont les plus ciblées ?*, en demandant de choisir dans une liste comprenant plusieurs catégories sociales.

Dans les deux pays, les deux catégories les plus visées sont, selon le personnel médical, les **agriculteurs (13 réponses au Burundi, 21 en RDC)** et les **commerçants (11 réponses au Burundi, 21 en RDC)**, suivies des **étudiants (2 réponses au Burundi, 9 en RDC)** et des **agents de l'État (2 réponses dans chaque pays)**.

Il y a une certaine logique à ces réponses. Les commerçants se déplacent souvent en étant porteurs de marchandises ou de sommes d'argent importantes, tandis que les agriculteurs – la majorité de la population – vivent souvent dans des villages isolés et non protégés. Notons aussi que, dans la plaine du lac Tanganyika et de la rivière de la Ruzizi, le sol est très fertile et, si le climat a été bon, les récoltes sont satisfaisantes. Les revenus issus de la vente des récoltes peuvent être importants.

2.4. La durée et le coût de l'hospitalisation

La question posée était la suivante : *Quels sont en moyenne la durée et le coût de l'hospitalisation ?*

Au **Burundi**, peu de réponses significatives ont été enregistrées sur la durée de l'hospitalisation, alors que le coût moyen de l'hospitalisation y était de **166 333 FBU (environ 150 USD)**, sur la base de 11 réponses valables). En **RDC**, la durée d'hospitalisation varierait en moyenne **entre 5 et 6 semaines**, pour un coût moyen de **58 USD** (22 réponses valables).

Notons aussi que les personnes interrogées se sont accordées à dire que la durée de l'hospitalisation est relativement longue, car les armes légères

occasionnent souvent des blessures graves. C'est pourquoi, au Burundi, les victimes d'armes légères sont souvent transférées dans des hôpitaux de Bujumbura. En RDC, les centres de santé sont souvent mal équipés, ce qui fait qu'ils ne gardent pas longtemps les blessés graves et les transfèrent presque toujours à l'hôpital de référence d'Uvira Centre.

Quant au coût des soins administrés aux blessés, ces blessures demandent souvent des interventions chirurgicales qui coûtent cher et dont la guérison dure longtemps. Ce coût est très élevé si on considère le pouvoir d'achat des populations de la plaine du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi.

2.5. Les troubles psychologiques dus à la violence subie

La question posée était formulée comme suit : *Les victimes qui reçoivent des soins pour blessures manifestent-elles des troubles psychologiques dus aux violences subies ?*

Dans leur grande majorité, les personnes interrogées ont répondu par l'affirmative : nous avons enregistré **9 oui, 1 non et 3 rarement au Burundi** et **22 oui pour 3 non en RDC**.

Notons aussi que les troubles psychologiques sont multiples et se manifestent de plusieurs façons. Étant donné que le personnel qui soigne les victimes des armes légères dans les centres hospitaliers n'est pas formé à soigner des troubles psychologiques, il est clair qu'ils ne peuvent pas toujours les diagnostiquer et encore moins les soigner. Cependant, ils sont bel et bien conscients que les attaques par armes à feu peuvent occasionner de tels troubles.

3. Les résultats récoltés auprès des services de sécurité et judiciaire

Ici aussi, les personnes qui ont répondu valablement aux questions ne sont pas très nombreuses. Nous expliquons ces difficultés à trouver des interlocuteurs par l'insécurité qui règne en RDC et au Burundi et qui ne donne pas aux personnes un sentiment de totale liberté d'expression. Le personnel faisant partie des services de sécurité et du corps judiciaire a souvent eu peur de livrer des informations, malgré la mise en confiance de l'enquêteur, et de risquer des poursuites. Pour éviter les ennuis, les personnes sollicitées envoyaient

souvent les enquêteurs auprès de leurs supérieurs hiérarchiques. Cela compliquait la situation, car ces supérieurs sont difficiles à trouver ou manquent de temps disponible pour répondre aux questions.

Malgré leur quantité minimale, les questionnaires dûment remplis sont d'une importance indéniable, car les données qu'ils fournissent sont exploitables.

3.1. Les cas déjà tranchés liés à la détention illégale des armes légères

Pour ce thème, la question principale qui a été posée est la suivante : *Avez-vous déjà statué sur des cas de détention illégale d'armes légères ?*

À cette question, presque toutes les personnes interrogées ont répondu affirmativement (**11 sur 12** réponses valables au **Burundi**, **5 sur 5** en **RDC**).

Concernant la *fréquence des cas tranchés*, elle est décrite comme **rare à très fréquente** au Burundi comme en RDC. Ces données varient selon le domaine d'action des personnes interrogées. Il faut noter que les cas leur parviennent dans des conditions diverses suivant leur profession. Par exemple, les agents des tribunaux de justice attendent qu'il y ait quelqu'un qui vienne porter plainte et qui se déclare prêt à poursuivre la procédure judiciaire.

Dans ce cas, on comprend qu'ils statuent sur peu de cas de différends relatifs à la détention illégale des armes légères. La police de la sécurité publique, elle, a un rôle de maintien de l'ordre et de la sécurité dans la population. Leurs agents enquêtent sur les lieux où peut surgir un possible désordre et ont beaucoup de chances d'appréhender un fauteur de trouble. Il est donc logique que ce service statue sur beaucoup de cas de détention illégale des armes légères.

À la question de savoir s'ils disposent de *banques de données* dans leurs services respectifs, la plupart des **Burundais** interrogés ont répondu par l'affirmative (**7 oui pour 1 non**), tandis que les **Congolais** répondaient majoritairement par la négative (**4 non pour 1 oui**). Notons que la seule réponse affirmative en RDC provenait d'un agent de la Division spéciale du renseignement (DSR).

3.2. Les catégories souvent appréhendées en détention illégale

À la question de savoir *quelles sont les catégories de gens souvent appréhendées en détenant*

illégalement des armes légères, les personnes interrogées au Burundi pointent du doigt, par ordre décroissant : les **voleurs à main armée (7 réponses)**, les **bandes armées (6)**, les **jeunes gens (5)** et les **militaires et policiers déserteurs (3)**. Côté congolais, venaient en tête les **jeunes gens** et les **bandes armées (5 réponses pour chaque catégorie)**, les **voleurs à main armée** et les **militaires et policiers déserteurs (4 pour chaque catégorie)** et les **miliciens (2)**. Notons que, en RDC, **4** des 5 répondants ont indiqué la catégorie **autres**, sans plus de précision.

Concernant les *raisons qui poussent les gens à détenir illégalement des armes légères*, les personnes interviewées au **Burundi** mentionnent deux raisons principales : la **protection des biens (8)** et la **protection physique individuelle ou familiale (7)**. Venaient ensuite la **lutte pour la survie** et la **résistance populaire (2 réponses chacune)**. **5** interlocuteurs ont également mentionné d'**autres** raisons, dont 2 faisant référence au banditisme. À la même question, les répondants **congolais** ont mis en avant la **lutte pour la survie** et la **résistance populaire (5 réponses chacune)**, suivis de la **protection physique (4)** et de la **protection des biens (2)**. **3** personnes ont également cité d'**autres** raisons, sans les préciser.

Au Burundi, l'instinct d'assurer sa propre sécurité par une arme à feu semble être prépondérant. Si la guerre et l'insécurité perdurent dans un pays, les services de protection et de sécurité de la population civile perdent de plus en plus de place au profit d'une sécurité individuelle ou familiale. Tout un chacun adopte le principe, de « chacun pour soi et dieu pour tous », résultat de la perception de l'affaiblissement des services d'ordre et de sécurité et de la perte de confiance en leur efficacité. Mais cette protection individuelle ou familiale est éphémère et illusoire et risque d'engendrer une insécurité beaucoup plus grande. Des familles entières ont été massacrées par des rebelles ou d'autres groupes, parce qu'elles détenaient des armes soi-disant pour la protection familiale ou des biens.

En RDC, si le facteur « protection » est bien présent, la lutte pour la survie et la résistance populaire semblent être des motivations encore plus répandues auprès des détenteurs illégaux d'armes. Cela pourrait être un indice du degré de popularité dont jouissent les factions Maï-Maï dans cette partie du Sud-Kivu.

3.3. Impact et mesures en rapport avec la détention illégale d'armes

En ce qui concerne la *procédure d'obtention de ces armes*, une majorité des personnes interviewées disent qu'elles ont été **achetées (10 au Burundi, 4 en RDC)**. Cependant, plusieurs ont mis en avant des **distributions gratuites imputées aux forces de l'ordre ou aux groupes armés (4 au Burundi et 2 en RDC)**. Étant donné l'appartenance professionnelle des répondants, ces affirmations sont particulièrement significatives et ne peuvent que nous inquiéter sur la capacité des forces de l'ordre à lutter efficacement contre la prolifération des armes légères. Notons que plusieurs personnes, dans les deux pays, ont également cité d'autres moyens, dont la « récupération » d'armes après des combats. Un interlocuteur nous a également cité un cas où une arme peut être utilisée par beaucoup d'usagers qui la louent à tour de rôle contre rétribution (50 000 FBU ou près de 50 USD par nuit) à son propriétaire pour aller commettre des forfaits.

Invité à se prononcer sur l'*impact de cette détention illégale des armes légères*, le personnel des services de sécurité et du corps judiciaire des deux pays a mis en avant l'**insécurité** et ses nombreux corollaires : meurtres, vols, viols, pillage, etc.

Les *mesures prises par les services de sécurité et les tribunaux de justice à l'endroit des personnes qui détiennent illégalement des armes légères* comprennent, côté **burundais**, essentiellement l'**emprisonnement** de ces personnes (**8** réponses en ce sens). Côté congolais, si l'emprisonnement a été cité **2** fois, **4** répondants ont évoqué d'**autres** mesures, sans les détailler.

Quant aux *armes saisies*, elles seraient **gardées par les autorités de la police ou de l'armée** selon une nette majorité des répondants **burundais (11)**. En **RDC**, **3** des 5 répondants ont également dit que les armes étaient gardées par les autorités (dont 1 par les Maï-Maï et 1 par la Monuc). Cependant, selon une majorité de répondants **congolais (4)** et une minorité de **burundais (2)**, les armes seraient revendues illégalement par les autorités militaires ou policières. Comme dans le cas de distributions gratuites par les autorités, ces reventes illégales sont particulièrement inquiétantes, d'autant plus que ceux qui les dénoncent sont censés être bien au courant, puisqu'elles seraient le fait de leurs propres collègues.

3.4. Les types d'armes illégales et leur marquage

Au **Burundi**, les 10 personnes ayant accepté de répondre à la question portant sur le *type d'arme le plus souvent détenu illégalement* ont **toutes** cité le fusil d'assaut **Kalachnikov (AK)**. **2** répondants ont également cité le **R-4**, **1** le **G-3** et **1** le **FAL**, également des fusils d'assaut. Ces armes auraient été *fabriquées* en **Russie ou URSS** selon **7** répondants, l'**Afrique du Sud** étant citée par **2** répondants, la **Chine** et la **Belgique** selon **un** seul répondant. Avant d'arriver au Burundi, *ces armes seraient passées* par la **RDC** (selon **8** des 9 répondants), la **Tanzanie (2)** et l'**Afrique du Sud (1)**. Notons qu'un ex-rebelle, rencontré à la prison de Bubanza, nous a déclaré que les armes venaient d'Afrique du Sud avant 1996, transitaient par l'aéroport de Kavumu, dans le Sud-Kivu, avant d'arriver aux rebelles du Burundi par la voie routière.

Toujours selon les membres des services de sécurité et justice interrogés au Burundi, l'*état de fonctionnement des armes saisies* est **bon ou normal (8** réponses sur 9 valables). **Une** seule personne a indiqué que ces armes n'étaient « **pas neuves** ». À la question portant sur la *présence d'un marquage sur ces armes*, une majorité des personnes interrogées (**5** sur 10) a répondu **affirmativement**, tandis que **2** répondaient **par la négative** et **3** donnaient d'**autres** réponses (dont 2 évoquant des marquages disparates sur les diverses parties de l'arme). À la question de savoir si leur *marquage permettait le traçage des armes saisies*, **3** sur 6 ont répondu « **oui** » et les **3** autres « **difficilement** ». À propos de la *présence d'armes artisanales parmi les armes saisies*, **8** des 10 réponses recueillies étaient **affirmatives** (mentionnant parfois spécifiquement la présence de « **mugobores** ») et les **2** autres **négatives**.

En **RDC**, aucune réponse n'a été recueillie sur la *marque équipant le plus souvent les détenteurs illégaux d'armes*. Sur les *pays de fabrication de ces armes*, les 5 répondants ont cité le plus souvent l'**URSS (4** fois), puis les **États-Unis (3)**, l'**Afrique du Sud (2)**, la **France**, la **Chine** et l'**Égypte (1** fois chacune). Sur les *pays de transit de ces armes*, les **4** personnes ayant répondu à cette question ont toutes cité le **Rwanda**, le **Burundi** et l'**Ouganda**.

Selon les membres des services de sécurité ou du personnel judiciaires de **RDC**, l'*état de fonctionnement des armes saisies* est généralement **bon ou neuf** (4 réponses) ou **mauvais** (1). Ils ont tous affirmé que ces armes portaient un marquage (5). Selon 4 d'entre eux, ce **marquage permet de remonter le chemin suivi par l'arme**, tandis que 1 seul répondait par la **négative** à cette question. Notons que les 3 des 4 personnes ayant répondu par l'affirmative ont détaillé le chemin suivi, selon eux, par les armes suivies : elles proviendraient des États-Unis, puis seraient passées par l'Afrique du Sud, pour aboutir, après passage par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi ou le lac Tanganyika, au Congo (1 réponse), à Minembwe (1) ou auprès des Maï-Maï (1). Les 5 répondants étaient unanimes pour affirmer qu'**il n'y a pas d'arme artisanale** parmi les armes saisies.

En comparant les résultats obtenus des deux côtés de la frontière, nous pouvons faire les constats suivants :

- la majorité des armes illégales semble provenir d'ex-URSS, la Kalachnikov étant la plus populaire d'entre elles ;
- leur état de fonctionnement est plutôt bon ;
- de chaque côté, on met en cause le pays voisin pour le transit des armes illégales saisies ;
- les armes artisanales semblent beaucoup plus utilisées au Burundi qu'en RDC.

3.5. Les saisies de munitions

Une forte majorité des personnes ayant accepté de répondre (les 8 répondants **burundais** et 4 des 5 répondants **congolais**) affirment que *les saisies opérées portent également sur des lots de munitions*. Selon une majorité de répondants **burundais**, ces munitions seraient destinées à des fusils d'assaut **Kalachnikovs** (4 sur 6 réponses), tandis que 2 ont évoqué des munitions pour des **R-4** et 1 pour des **G-3**. Les 4 répondants **congolais** ont parlé de munitions pour **fusils d'assaut** (dont 1 précisant qu'il s'agit de Kalachnikov), tandis que les munitions pour **mitraillettes** ont été mentionnées 3 fois et celles pour **mitrailleuses** 2 fois. Quant à l'*origine* de ces munitions, les répondants **burundais** ont cité la **Russie** ou l'**URSS** à 4 reprises (sur 5 réponses valables), l'**Afrique du Sud** 2 fois et la **Belgique** 1 fois. Côté **congolais**, les 4 répondants ont cité 3 fois les **États-Unis** et

l'**URSS**, 2 fois l'**Allemagne** et 1 fois la **France**, la **Belgique**, la **Chine** et l'**Afrique du Sud**. Concernant le *sort des munitions saisies*, elles seraient **gardées ou remises aux autorités** selon 7 des 8 répondants **burundais**, et **revendues clandestinement** selon 1 répondant. Selon les personnes interviewées au **Congo**, les munitions saisies seraient **gardées par les autorités congolaises** (2) ou **revendues clandestinement** (3), tandis que 1 affirmait qu'elles pouvaient également être **gardées par la Monuc**.

S'il apparaît que la Kalachnikov est bien l'arme la plus répandue dans les deux pays, et partant la munition qui lui est adaptée, nous relevons que – en RDC surtout – le problème de la vente clandestine des munitions saisies (comme celle des armes saisies, cf. *supra*) par les autorités est bien réel.

3.6. La collaboration avec la société civile

À la question : *Êtes-vous prêt à collaborer avec les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères ?*, toutes les personnes interrogées, que ce soit au **Burundi** (11) ou en **RDC** (5), ont répondu **par l'affirmative**. Sur la *manière dont devrait être mise en œuvre cette collaboration*, les réponses au **Burundi** ont été fort variées, certaines évoquant le **travail en synergie**, d'autres la **répression** ou la **dénonciation**, ou encore le **financement des saisies par les ONG**. Côté **congolais**, l'accent a été surtout mis sur l'**échange d'informations**, la **sensibilisation**, la **formation**.

3.7. Le programme d'éradication de la prolifération et du trafic illicite

La question posée était formulée comme suit : *Dans votre corps, avez-vous un programme d'éradication de la prolifération et du trafic illicite des armes légères ?*

Au **Burundi**, une forte majorité de répondants (9 sur 10) ont répondu **affirmativement** à cette question, alors que, en **RDC**, 1 seul des 4 répondants en a fait autant (3 réponses **négatives**). Cependant, lorsqu'il leur a été demandé de préciser le contenu de ce programme, la plupart des réponses, dans les deux pays, n'évoquaient pas un programme proprement dit, mais les mesures habituellement prises à l'encontre des trafiquants d'ar-

mes : poursuites, recherche, répression, confiscation des armes, etc.

3.8. Le coût des armes illégales

La dernière question posée était la suivante : *À quel prix peut-on se procurer les armes suivantes dans cette province : fusils de chasse, fusils d'assaut, revolvers, grenades, mines, poignards ?*

Les réponses moyennes dans les deux pays sont reprises dans le tableau suivant. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de réponses valables pour chaque type d'armes. Au Burundi, les réponses ont été données en francs burundais, que nous avons convertis en USD (sur base d'un cours du dollar de 1 100 FBU). En RDC, les répondants ont directement donné leurs estimations en USD.

	<i>Burundi</i>	<i>RDC</i>
Fusils de chasse	45 (2)	- (0)
Fusils d'assaut	107 (6)	120 (4)
Révolvers	73 (5)	92,5 (4)
Grenades	2 (6)	16,25 (4)
Mines	- (0)	44 (3)
Poignards	0,9 (1)	14,5 (4)

Ces réponses sont à prendre avec précaution, d'une part à cause du nombre relativement réduit de réponses et, d'autre part, à cause des écarts importants relevés dans les estimations des répondants burundais pour les revolvers et grenades et dans celles des répondants congolais pour les grenades, mines et poignards. Cependant, nous constatons que, pour le fusil d'assaut, l'arme la plus courante dans la région (la Kalachnikov en particulier), les estimations congolaises et burundaises sont relativement proches.

Par ailleurs, si l'on examine uniquement les résultats burundais, on constate que, pour les fusils d'assaut et les revolvers, les prix les plus bas semblent être pratiqués dans la province de Cibitoke et les prix les plus élevés dans celle de Bujumbura Rurale. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, dans la province de Cibitoke, les combats se sont arrêtés en premier lieu, alors qu'ils se poursuivaient à Bujumbura Rurale, et que, par conséquent, la demande (et donc les prix) pourrait être plus élevée dans cette dernière province qu'ailleurs au Bu-

rundi. Quant à la province de Bubanza (où les prix des armes se situaient entre ceux des deux autres provinces étudiées), si les combats y avaient cessé, elle continuait à être minée par une forte insécurité et une criminalité importante.

4. Les résultats de l'enquête menée sur le reste de la population

Cette population est composée des personnes qui n'appartiennent pas aux catégories concernées par les deux autres volets de l'enquête. Les personnes interrogées habitent des deux côtés de la plaine du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi.

Rappelons qu'ils sont répartis comme suit :

- Au Burundi :
 - Bubanza : 103
 - Bujumbura Rurale : 114
 - Cibitoke : 107
- En RDC :
 - Kiliba : 100
 - Luvungi : 52
 - Sange : 100
 - Uvira : 100

Après le dépouillement des données, cinq thèmes se sont dégagés pour nous permettre une analyse des résultats.

4.1. La connaissance des armes légères

La question posée aux personnes interrogées était la suivante : *Durant les cinq dernières années, avez-vous vu au moins une de ces armes ?*

Notons que l'enquêteur avait un tableau qui montrait les schémas des armes suivantes :

- A : Pistolet ou revolver
- B : Fusil d'assaut
- C : Fusil à verrou
- D : Fusils « sniper »
- E : Mitraillette
- F : Mitrailleuse légère
- G : Fusil lance-grenades
- H : Mitrailleuse lourde
- I : Lance-grenades
- J : Fusil sans recul
- K : Système portatif de défense aérienne
- L : Mortier

Après avoir posé la question, l'enquêteur présentait le tableau à son interlocuteur pour qu'il choisisse les armes déjà vues.

Voici la présentation des réponses données par les répondants. Nous n'avons tenu compte que des réponses valables, dont le nombre est indiqué ci-dessous par la lettre « n ».

Armes vues	Burundi (n=234)		RDC (n=282)		Total (n=516)	
		%		%		%
A	176	75	187	66	363	70
B	224	96	280	99	504	98
C	61	26	45	16	106	21
D	13	5,5	50	18	63	12
E	20	8,5	11	3,9	31	6,0
F	158	68	241	85	399	77
G	47	20	234	83	281	54
F	29	12	0	0	29	5,6
I	133	57	16	5,7	149	29
J	10	4,3	81	29	91	18
K	0	0	40	14	40	7,8
L	18	7,7	1	0,35	19	3,7

Ce tableau nous montre, sans surprise, que l'arme la plus fréquemment vue, tant en RDC qu'au Burundi, est le fusil d'assaut. Les autres armes observées le plus souvent par au moins la moitié de la population burundaise sont, par ordre décroissant, le pistolet-revolver, la mitrailleuse légère et le lance-grenades. En RDC, outre le fusil d'assaut, au moins la moitié de la population a observé ces dernières années, par ordre décroissant, la mitrailleuse légère, le fusil lance-grenades et le pistolet-revolver. Notons que des armes comme le fusil sniper, le fusil lance-grenades et le fusil sans recul semblent être beaucoup plus présents en RDC qu'au Burundi. Par contre, le lance-grenades et le mortier semblent être nettement plus répandus dans ce dernier pays.

Ce tableau montre également l'ampleur des conflits armés qui se succèdent dans l'est de la RDC et à l'ouest du Burundi. Les populations voient, au jour le jour, dans leur village ou leur localité, des armes de plusieurs sortes, même si elles n'en connaissent pas toujours le nom.

4.2. La possession des armes par les civils

La question posée était la suivante : *Avez-vous possédé l'une de ces armes lors des cinq dernières années ?*

Ici aussi, l'enquêteur devait montrer à l'interviewé le tableau de ces armes pour que celui-ci désigne l'arme ou les armes qu'il a possédées au cours des cinq dernières années. Les réponses sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Armes possédées	Burundi (n=138)		RDC (n=88)		Total (n=226)	
		%		%		%
A	44	32	7	8,0	51	22,5
B	99	72	62	70	161	71
C	10	7,2	1	1,1	11	4,9
D	2	1,4	0	0	2	0,88
E	6	4,3	1	1,1	7	3,1
F	18	13	5	5,7	23	10
G	2	1,4	8	9,1	10	4,4
F	2	1,4	0	0	2	0,88
I	12	8,7	2	2,3	14	6,2
J	10,72		0	0	1	0,44
K	0	0	0	0	0	0
L	10,72		0	0	1	0,44

Malgré l'assurance de confidentialité, cette question a suscité beaucoup de méfiance de la part des personnes interrogées. Néanmoins, 72 % des Burundais et 70 % des Congolais ayant reconnu avoir possédé une arme ces dernières années ont précisé qu'il s'agissait d'un fusil d'assaut, confirmant son statut d'arme la plus répandue dans la région. En deuxième position au Burundi et en troisième en RDC, on trouve le pistolet-revolver. Le lance-grenades, 4e arme la plus observée au Burundi, arrive en troisième place des armes possédées dans ce pays. En RDC, la deuxième arme la plus détenue serait le fusil lance-grenades, qui y arrive en troisième place des armes vues.

À la question suivante, « *où avez-vous obtenu cette arme ?* », les personnes interviewées ont répondu de la façon suivante :

Lieu d'obtention	Burundi (n=138)		RDC (n=88)		Total (n=226)	
		%		%		%
Village/ville	14	10	13	15	27	12
Village plus proche	4	2,9	18	20	22	10
Province voisine	0	0	2	2,0	2	0,88
Pays voisin	42	30	5	5,7	47	21
Donnée	44	32	2	2,0	46	20
Autre	12	8,7	4	4,5	16	7,1

Les résultats diffèrent fortement d'un pays à l'autre. Au Burundi, près d'un tiers des personnes interrogées disent que leur arme leur a été donnée, tandis qu'un nombre presque aussi élevé affirment

être aller la chercher dans un pays voisin (vraisemblablement, dans la plupart des cas, la RDC). Seuls 10 % disent l'avoir achetée sur place, dans leur ville ou village. Au Congo, où la moitié des personnes ayant admis avoir possédé une arme n'a pas voulu répondre à cette question, le lieu d'obtention serait essentiellement la localité la plus proche du lieu de résidence de l'intéressé (20 %) ou celle de résidence (15 %). Quelques personnes affirment être allées chercher leur arme dans un pays voisin.

À la question relative aux *motivations de posséder une arme*, les réponses ont été les suivantes :

Motivations	Burundi		RDC		Total
	(n=138)	%	(n=88)	%	
Armée	18	13	61	69	79
Rebelle	106	77	10	11	116
Police	6	4,3	20	23	26
Milice	9	6,5	45	51	54
Protection personnelle	117	85	14	16	131
Protection famille	71	51	7	86	78
Protection biens	78	57	5	66	83
Chasse	2	1,4	0	0	2
Autre	43	31	9	10	52

Notons d'emblée que les motivations avancées par les répondants pour justifier leur possession d'une arme sont multiples et variées. Au Burundi, la protection personnelle, des biens ou de la famille recueille l'adhésion de plus d'un répondant sur deux. Alors que plus des trois-quarts (77 %) reconnaissent avoir porté leur arme parce qu'ils appartenaient à un groupe rebelle, un nombre bien inférieur admet avoir fait partie de l'armée ou de la police (respectivement 13 et 4,3 %). En RDC, la protection de la famille et des biens sert de justification pour au moins les deux-tiers de l'échantillonnage, de même que l'appartenance à l'armée. Ce dernier point est *a priori* surprenant car, à l'époque, l'armée régulière congolaise (FAC, devenues FARDC) n'était pas déployée dans la région. Nous pouvons supposer que les répondants voulaient désigner sous ce vocable les « Forces d'autodéfense populaire », autrement dit les Maï-Maï, qui constituent aujourd'hui l'essentiel des rangs des FARDC dans cette région.

4.3. La disponibilité des armes

La question posée était la suivante : *En cas de nécessité, sauriez-vous où obtenir une arme à feu ?*

Voici la répartition des réponses à cette question :

Zone d'enquête	Oui	Non	Sans réponse
Burundi	16,6 %	78,2 %	5,2 %
RDC	37,5 %	58,7 %	3,8 %

Il en ressort que les armes semblent plus faciles à trouver du côté congolais de la plaine de la Ruzizi que sur son versant burundais.

La question suivante portait sur le *lieu* où cette acquisition pourrait éventuellement se faire. Les réponses sont synthétisées dans le tableau suivant.

Lieu d'obtention (hypothétique)	Burundi		RDC		Total	
	(n=100)	%	(n=123)	%	(n=223)	%
Village/ville	7	7	18	15	25	11
Village plus proche	11	11	27	22	38	17
Province voisine	8	8	11	8,9	19	8,5
Pays voisin	64	64	60	49	124	56
Trafiquant	23	23	61	50	84	38
Famille	3	3	4	3,3	7	3,1
Autre	35	35	77	63	112	50

Parmi les personnes qui ont accepté de répondre à cette question, une nette majorité a indiqué un « pays voisin » au Burundi, tandis que cette option était retenue par près de la moitié des Congolais. Cela montre à nouveau que, dans cette région frontalière, le trafic des armes est, dans un nombre important de cas, un trafic transfrontalier. Plus précisément, des Congolais ont mentionné à plusieurs reprises les localités de Rugombo (au Burundi) et Bugarama (au Rwanda) comme lieux d'approvisionnement en armes à feu.

À la question de savoir le *temps* dont ils auraient besoin pour se procurer une arme à feu, les réponses sont synthétisées ci-dessous.

Nombre de jours nécessaires	Burundi (n=85)	RDC (n=122)
Moyenne	40	18
Médiane ²¹	14	7
Minimum	0,25	0,5
Maximum	390	120

21. Si les résultats obtenus sont ordonnés par valeur, la valeur médiane correspond à l'observation qui se trouve au point milieu de cette liste ordonnée. En d'autres termes, 50 % des valeurs sont supérieures à la médiane et 50 % lui sont inférieures. Contrairement à la valeur moyenne, la valeur médiane relativise l'influence de résultats isolés et extrêmes.

Nous constatons que, quelle que ce soit la méthode de calcul, le temps nécessaire à l'acquisition d'une arme est plus court en RDC qu'au Burundi.

La question suivante portait sur l'évaluation par notre interlocuteur du *prix moyen des armes* disponibles dans la région. Les réponses sont synthétisées dans le tableau suivant.

Prix moyens, médiane ²² , extrêmes (USD)	Burundi (n=81)	RDC (n=118)
Pistolet ou revolver	(75, 47) (15, 380)	(57.5, 60) (30, 100)
Fusils d'assaut	(143, 140) (33, 285)	(75, 50) (15, 150)
Fusils à verrou	(50, 56) (28, 57)	N/A
Mitrailleuse légère	(160, 142) (76, 284)	(124, 140) (50, 250)
Fusil lance-grenades	189	(115, 120) (50, 180)
Lance-grenades	(146, 138) (137, 170)	130

Bien que les différences soient parfois minimes, force est de constater que les prix des armes semblent plus élevés au Burundi qu'au Congo, ce qui tend à nouveau à démontrer une plus grande disponibilité en RDC. Ces prix sont également relativement proches de ceux donnés, pour les seuls fusils d'assaut et revolvers, par le personnel judiciaire et de sécurité (voir section IV.3.8), bien que le faible nombre de répondants rendent ces données sujettes à caution.

La dernière question de cette section portait sur l'évolution du prix des armes à feu au cours des cinq dernières années. Les réponses obtenues sont reprises ci-dessous.

Variation du prix	Burundi (n=55)		RDC (n=79)	
		%		%
Augmenté	11	20	15	19
Diminué	40	73	2	2,5
Identique	1	1,8	1	1,3
Variable	3	5,4	61	77

Selon près des trois-quarts des répondants burundais, les prix des armes sont en diminution ces dernières années. Est-ce une conséquence de la pacification du pays, où la majorité des rebelles ont rendu leurs armes ? En RDC, la tendance serait plutôt à la hausse, bien qu'un grand nombre des personnes interrogées donne des réponses indiquant une continue variation des prix.

4.4. Les munitions

La question posée était formulée de la manière suivante : *En cas de besoin, est-ce que vous sauriez où obtenir des munitions pour armes à feu ?* Les réponses sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Zone d'enquête	Oui	Non
Burundi	41,6 %	58,4 %
RDC	31,5 %	68,5 %

Ces réponses tendent à indiquer que la disponibilité des munitions, à l'inverse de celle des armes, est plus grande au Burundi qu'en RDC.

À la question suivante, portant sur les *lieux* d'achat ou d'obtention des munitions, les réponses suivantes ont été enregistrées.

Lieu d'obtention	Burundi (n=98)		RDC (n=124)		Total (n=222)	
		%		%		%
Village/ville	29	30	44	35	73	33
Village plus proche	8	8,2	8	6,5	16	7,2
Province voisine	49	50	60	48	109	49
Pays voisin	25	26	57	46	82	37
Donnée	5	5,1	1	0,8	6	2,7
Autre	37	38	76	61	113	51

Remarquons tout d'abord la multiplicité des sources pour se procurer des munitions : la province ou le pays voisin, la localité de résidence et un important taux d'« autres » lieux. Au Burundi, contrairement aux armes, les munitions sont rarement données et souvent acquises dans une province voisine. Si la proportion de répondants disant pouvoir se procurer des munitions dans un pays voisin est bien inférieure à celle indiquant cette source pour les armes, notons que la plupart des répondants citant le Rwanda et la RDC comme terrain privilégié d'achat de munitions à l'étranger, la Tanzanie étant également mentionnée régulièrement. En RDC, les munitions sont le plus souvent obtenues dans la province voisine ou le pays limitrophe, celui-ci étant généralement le Rwanda ou le Burundi.

22. *Ibid.*

Concernant le *délai* nécessaire pour obtenir des munitions, les réponses ont été synthétisées ci-dessous.

Nombre de jours nécessaires	Burundi (n=98)	RDC (n=113)
Moyenne	49	9
Médiane ²³	14	5
Minimum	1 heure	1 heure
Maximum	300	60

Comme pour les armes, les munitions semblent plus rapidement disponibles en RDC qu'au Burundi.

La question suivante portait sur le prix des munitions, en fonction des divers types d'armes proposés. En voici la synthèse des résultats.

Prix moyens, médiane ²⁴ , extrêmes (USD)	Burundi (n=75)	RDC (n=120)
Pistolet/revolver	(0.09, 0.08) (0.05, 0.19)	(0.13, 0.12)(0.02, 0.54)
Fusil d'assaut	(0.29, 0.14) (0.03, 2.36)	(0.21, 0.14) (0.02, 1)
Fusil à verrou	(0.11, 0.09) (0.08, 0.14)	0.12 (0.05, 0.19)
Mitrailleuse légère	(0.14, 0.14) (0.05, 0.19)	(33, 30) (10, 130)
Fusil lance-grenades	N/A	(0.22, 0.16) (0.03, 1.4)
Lance-grenades	(1.89, 1.37), (0.09, 4.72)	N/A

Si le prix des balles pour revolvers semblent plus avantageux au Burundi qu'en RDC, l'inverse semble de mise pour les munitions pour fusils d'assaut. Cependant, il faut surtout constater le peu d'écart dans les prix généralement donnés.

Concernant l'évolution du prix des munitions au cours des cinq dernières années, les réponses des personnes interviewées ont été les suivantes.

Variation du prix	Burundi (n=68)		RDC (n=79)	
		%		%
Augmenté	11	16	3	4,1
Diminué	47	69	3	4,1
Identique	8	12	2	2,5
Variable	2	2,9	70	89

Au Burundi, ces résultats confirment ceux qui ont été enregistrés pour l'évolution du prix des armes, soit une diminution. En RDC, à nouveau, une forte majorité considère que les prix sont trop instables pour savoir s'ils sont en train de monter ou de descendre.

Globalement, les résultats de l'enquête menée auprès de personnes n'appartenant, ni au personnel soignant, ni au personnel judiciaire ou de sécurité, montre que la problématique de la prolifération des armes légères est bien connue d'une grande partie du public. Un nombre important saurait se procurer des armes ou des munitions, connaissant les lieux de vente et les prix. La plupart des indicateurs montrent que la disponibilité des armes est plus grande sur le versant congolais de la plaine de la Ruzizi que de son côté burundais.

23. Voir note 21.

24. *Ibid.*

V. Synthèse des résultats de l'enquête

1. La prolifération et la circulation illicite des armes légères constituent un problème bien réel dans la sous-région des Grands Lacs en général et dans la plaine de la Ruzizi en particulier, avec des conséquences tragiques pour la population civile.
2. L'impact le plus sensible de la prolifération et du trafic illicite des armes légères est l'insécurité généralisée, avec comme conséquence directe, un nombre élevé de morts et de blessés et des dégâts matériels innombrables.
3. Les victimes n'hésitent pas à dénoncer les utilisateurs illégaux d'armes légères, en particulier les rebelles et les groupes armés, les bandits armés et l'armée gouvernementale.
4. Les armes légères causent des blessures souvent très graves et des troubles psychologiques diversifiés dus à la violence subie par les victimes. Ces troubles échappent souvent au diagnostic et au traitement des médecins et du personnel hospitalier, car ces derniers ne sont pas spécialisés en la matière. Les cas les plus graves sont transférés dans un nombre restreint d'établissements spécialisés.
5. Le coût de l'hospitalisation des blessés est très élevé. Il s'agit d'une conséquence concrète et quantifiable de la prolifération des armes légères.
6. Les mesures prises par les services de polices et les tribunaux à l'encontre de ceux qui détiennent illégalement des armes légères ou en font un mauvais usage sont l'emprisonnement et la saisie de l'arme du criminel. Des cas de bannissement ont été constatés à Sange, en RDC.
7. Les personnes qui détiennent illégalement des armes légères sont de plusieurs catégories, en particulier : les jeunes, les miliciens, les bandes armées, les voleurs à main armée, ainsi que les policiers et militaires déserteurs.
8. Les armes légères qui circulent dans la plaine de la Ruzizi proviennent des pays frontaliers, soit de RDC, du Rwanda et de Tanzanie pour le Burundi, et du Burundi et du Rwanda pour la RDC. Mais, très souvent aussi, les armes et munitions illégales sont disponibles sur place.
9. Parmi les armes saisies, le fusil d'assaut AK-47 d'origine russe est de loin le plus répandu, bien que l'on saisisse aussi régulièrement des G-3 allemands, des R4 sud-africains et des FAL belges.
10. Il arrive que les armes saisies ne soient pas marquées, ce qui complique le travail d'enquête des services habilités lorsqu'il faut remonter la source jusqu'au pays d'origine.
11. Les raisons qui poussent les populations à s'armer sont, selon les répondants admettant avoir possédé une ou des armes, de deux catégories principales. C'est d'abord la protection individuelle, familiale ou matérielle. Ensuite, c'est l'appartenance à un groupe rebelle ou à une armée.
12. Les prix des armes légères varient d'un pays à l'autre et d'un centre d'enquête à l'autre. Cependant, elles sont généralement moins chères dans la zone d'enquête de RDC. Le phénomène inverse est constaté en ce qui concerne les munitions. Cette tendance pourrait être expliquée par une demande plus forte en munitions en RDC, donc par un usage plus fréquent des armes illicites. À l'inverse, au Burundi, le processus de paix semble se concrétiser par des armes relativement plus rares et des munitions trouvant plus difficilement des acquéreurs.

Difficultés rencontrées

L'étude dont nous présentons les résultats dans le présent rapport ne s'est pas déroulée sans certaines difficultés. Plusieurs problèmes ont été rencontrés par les enquêteurs, mais n'ont globalement pas affecté la qualité du travail et des résultats obtenus. Ces problèmes sont essentiellement de deux ordres :

- les problèmes liés aux moyens matériels et financiers ;
- la méfiance et même la suspicion des personnes interrogées.

Concernant les handicaps d'ordre matériel et financier, le budget alloué à l'étude était trop réduit, en particulier le poste alloué aux déplacements entre la résidence et les sites d'enquête du personnel. Cela nous a contraint à effectuer des dizaines de kilomètres à pied, ce qui a provoqué divers retards. De même, les frais prévus pour la restau-

ration et les autres besoins de l'enquêteur ne lui permettaient pas de couvrir tous ces besoins.

Quant aux réticences engendrées par l'étude auprès du public-cible, elles s'est d'abord manifestée par de fréquents refus de répondre, par exemple auprès du personnel médical arguant de la « déontologie médicale ». Pourtant, les questions ne visaient pas directement les patients. Rappelons également que l'anonymat des informateurs était garanti. Lorsque nous abordions des militaires, ceux-ci nous renvoyaient fréquemment à leurs chefs hiérarchiques, difficiles à contacter et interroger. Heureusement, dans ces deux groupes, nous avons parfois trouvé des personnes qui nous ont donné des réponses claires et concises sans nous faire perdre inutilement de temps.

Le troisième groupe de personnes ayant posé des difficultés comprend ceux qui se sentaient directement concernés par les questions posées. C'est le cas des personnes qui n'ont pas voulu répondre à la question de savoir s'ils avaient récemment possédé des armes à feu, malgré l'assurance de notre totale discrétion.

Toutefois, ces problèmes n'ont pas que peu handicapé la réalisation de l'enquête et n'ont pas affecté la qualité des données récoltées. C'est pourquoi, les données et les résultats présentés ci-dessus nous permettent de dégager la conclusion et les recommandations qui suivent.

Conclusions et recommandations

Au terme de ce travail de récolte de données chiffrées sur la prolifération et le trafic illicite des armes légères auprès de la population de la plaine de la Ruzizi des deux côtés de la frontière entre la RDC et le Burundi, nous souhaitons dégager certaines considérations générales et formuler quelques recommandations à l'endroit des divers intervenants.

Pour réaliser ce travail, nous avons procédé à une recherche objective qui nous a conduits à être en contact et à interviewer, au Burundi et en RDC, les agents chargés de la sécurité, dont des policiers et des militaires ayant parmi leurs responsabilités la gestion juridique des questions criminelles. Nous avons interrogé également le personnel chargé de trancher les différends, et plus précisément le personnel des tribunaux. Enfin, nous nous sommes entretenus avec les agents médicaux et les populations civiles.

La police a été choisie parce que son rôle est d'être présente partout où il y a insécurité, afin d'y rétablir l'ordre. Les policiers traitent donc souvent des dossiers relatifs à la détention et au mauvais usage des armes légères. Quant aux militaires, ils sont toujours aux prises avec des groupes armés (milices et rebelles). Ils capturent ainsi des personnes détenant des armes légères. Les interrogatoires qu'ils mènent leurs donnent des informations en rapport avec la prolifération et le trafic illégal des armes légères. Le personnel des tribunaux statue souvent sur des cas de détention et de mauvais usage des armes légères. Le personnel soignant n'a pas été oublié parce qu'il détient des informations concernant les victimes de ces mêmes armes. Enfin, il y a la population qui n'appartient à aucune de ces catégories et qui constitue la majorité des personnes interrogées. Elle a été interrogée parce qu'elle dispose de beaucoup d'informations sur cette matière : elle peut en être victime ou simplement côtoyer des détenteurs d'armes légères.

Pour traiter les résultats de l'enquête, nous avons eu recours à une comparaison des données chiffrées présentées dans des tableaux et à une analyse qualitative des opinions des interviewés. À tout cela, nous avons ajouté un commentaire critique et personnel des informations récoltées.

À partir des constatations issues de l'interprétation des résultats recueillis sur le terrain, nous avons été amenés à tirer certaines conclusions.

Les armes légères pullulent dans la zone d'enquête, en l'occurrence la partie du Sud-Kivu constituée des territoires d'Uvira, Kiliba, Sange et Luvungi et la partie occidentale du Burundi constituée des provinces de Bubanza, Bujumbura Rurale et Cibitoke. Les guerres qui ont ravagé jusque très récemment ces deux pays peuvent être considérées comme le principal moteur de la prolifération et la circulation incontrôlée des armes légères, engendrant une insécurité permanente qui incite les civils à s'armer par besoin de protection.

Selon le personnel médical, les blessures causées par des armes légères sont fréquentes, que ce soit par balles, par explosion ou, surtout au Burundi, par arme blanche. Demandant des soins longs et coûteux, ces blessures se doublent fréquemment de séquelles psychologiques, difficiles à traiter dans les deux pays. Les auteurs de ces crimes seraient surtout des bandits armés et des rebelles ou ex-rebelles (le RCD-Goma est particulièrement pointé du doigt du côté congolais). Les victimes seraient essentiellement des agriculteurs et des commerçants.

Les personnels de justice et de sécurité, surtout la police, déclarent une assez grande fréquence de cas impliquant des armes légères. Sans surprise, ils citent tous l'insécurité comme conséquence de la prolifération incontrôlée des armes. Au Burundi, mais beaucoup moins en RDC, des banques de données seraient à la disposition des autorités. Les détenteurs illégaux les plus souvent appréhendés seraient des bandits armés, des jeunes et des déserteurs. Les rebelles ou anciens rebelles, souvent cités par le personnel médical, semblent donc bénéficier d'une forme d'impunité. Les détenteurs illégaux d'armes seraient surtout motivés par une recherche de protection au Burundi, par la lutte pour la survie ou le désir de renforcer la résistance populaire au Congo. Si les armes illégales sont le plus souvent achetées, les distributions gratuites par des groupes armés ne seraient pas exceptionnelles.

Quant aux armes et munitions saisies, qui sont généralement marquées, le personnel de justice et de sécurité indiquent qu'il s'agit majoritairement de Kalachnikov de fabrication soviétique ou russe et des munitions associées. On constate cependant la

présence d'armes artisanales au Burundi. Une proportion importante de répondants, surtout en RDC, déclare que les armes et munitions saisies sont souvent illégalement revendues au marché noir par des agents des forces de sécurité. La plupart des armes saisies aurait transité par des pays voisins : les Burundais évoquent la RDC, les Congolais le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Les frontières sont devenues en effet extrêmement perméables entre ces pays. Rappelons que l'armée gouvernementale burundaise et divers mouvements armés (FDD et FNL) ont foulé le sol congolais ces dernières années, contribuant à la prolifération des armes légères en RDC. De plus, il semble que le Rwanda, plus de dix ans après l'arrêt des combats, n'ait pas épuisé ses stocks en armes et munitions. Enfin, la Tanzanie a également été ciblée comme pays impliqué dans le trafic des armes légères vers le Burundi.

L'enquête auprès des autres couches de la population a parfois confirmé les informations fournies par le personnel de justice et de sécurité. Ainsi, le fusil d'assaut (de type Kalachnikov) est bel et bien l'arme la plus connue de la population et la plus souvent utilisée par des civils (y compris d'anciens rebelles). Malgré la méfiance engendrée par de telles questions, un tiers des répondants a admis avoir possédé une arme au cours des cinq dernières années. Parmi eux, au Burundi, environ un tiers a déclaré avoir reçu l'arme gratuitement et un autre tiers l'avoir achetée à l'étranger. En RDC, par contre, l'arme semble le plus souvent achetée localement. Le besoin de protection est avancé des deux côtés de la frontière par les détenteurs illégaux d'armes. Au Burundi, une nette majorité admettent avoir porté des armes dans le cadre de leur engagement dans un groupe rebelle.

Les diverses questions relatives à la disponibilité et au coût des armes indiquent qu'il est plus facile et moins cher de se procurer une arme du côté congolais de la Ruzizi que du côté burundais. Cependant, nous y trouvons également la confirmation de l'importance du trafic transfrontalier entre les deux pays. Quant aux munitions, elles semblent généralement plus disponibles au Burundi. Concernant l'évolution du coût des armes et munitions au cours des cinq dernières années, les prix semblent nettement à la baisse au Burundi, alors qu'ils semblent être sujets à d'importantes fluctuations en RDC. Ces résultats pourraient s'ex-

pliquer par une certaine pacification au Burundi, alors que l'instabilité et la menace d'affrontements armés continuent à peser sur l'est de la RDC.

Ces conclusions nous amènent à formuler quelques recommandations qui orienteront les intervenants dans leurs actions quotidiennes visant à lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères.

1. Mettre sur pied et/ou renforcer les réseaux nationaux d'action sur les armes légères devant faciliter une synergie d'action par la concertation, l'échange d'informations, la collaboration entre, d'une part, les organisations non gouvernementales locales impliquées dans la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et, d'autre part, le pouvoir public et les forces de défense et de sécurité.
2. Mettre sur pied des comités de lutte contre la prolifération et de surveillance de la circulation illicite des armes légères à tous les échelons : colline, zone, commune, province et pays. Ces comités fonctionneraient à la manière des comités de lutte contre le SIDA. Ces derniers ont déjà fait la preuve de leur efficacité au Burundi dans la réduction d'un fléau qui tue, lui aussi, des milliers de gens.
3. Mettre sur pied et/ou renforcer un réseau sous-régional qui réunirait tous les intervenants dans toute la plaine de la Ruzizi, que ce soit du côté du Burundi ou de celui de la RDC.
4. Renforcer les liens de collaboration entre tous les intervenants. Cela permettrait une synergie fructueuse et un échange d'information sans faille.
5. Impliquer et responsabiliser toute la population dans la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères.
6. Former des animateurs locaux aux techniques de lutte contre la prolifération des armes légères et de surveillance de leurs mouvements, car ils servent de relais entre la population et les autorités administratives.
7. Élaborer des programmes cohérents et réalistes, impliquant tous les niveaux de l'administration et visant à lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères.
8. Renforcer les services de surveillance des frontières pour rendre les transferts illicites plus difficiles. Ce renforcement, pour être efficace,

devrait s'accompagner de dotation de moyens appropriés de locomotion et de détection, ainsi qu'une émulation du personnel.

9. Enfin, les gouvernements doivent prendre à bras le corps cette question et lui accorder la même priorité qu'aux autres programmes de maintien de la paix et de la sécurité.

Cette étude jette les bases d'une connaissance un peu plus approfondie de l'ampleur et de l'impact de la prolifération et du trafic illicite des armes

légères dans cette partie de la région des Grands Lacs, connue pour être particulièrement affectée par ce phénomène. Nous espérons qu'elle incitera d'autres chercheurs à mener des études sur la prolifération des armes légères au Sud-Kivu et à l'ouest du Burundi. Nous espérons enfin que les données et les conclusions tirées de cette étude apporteront leur petite pierre à la gigantesque tâche que représente la restauration de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs.



GRIP
GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Fondé en 1979 à Bruxelles, le GRIP est un institut de recherche indépendant qui étudie les questions de défense, de sécurité et de désarmement. Par ses travaux, le GRIP veut contribuer à une meilleure compréhension de ces problématiques dans la perspective d'une amélioration de la sécurité internationale en Europe et dans le monde.

Adresse : rue Van Hoorde, 33
B -1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site web: <http://www.grip.org>

(bureaux ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 13h et
de 13h30 à 17h)

Directeur : Bernard Adam

Coordination : Bernard Adam,
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,
Marc Schmitz

Recherche : Bernard Adam,
Holger Anders, Georges
Berghezan, Ilhan Berkol, Claudio
Gramizzi, Luc Mampaey,
Caroline Pailhe, Cédric Poitevin,
Federico Santopinto, Pamphile
Sebahara, Marc Schmitz,
Xavier Zeebroek

Secrétariat et administration :
Dominique Debroux, Édith
Grosse, Caroline Pailhe,
Chantal Schamp

Centre de documentation :
Alain Reisenfeld

Édition, relations publiques :
Denys Detandt, Danièle
Fayer-Stern, Sabine Fiévet,
Marc Schmitz

Informatique : Mampaey

Conseil d'administration :
Bernard Adam (administrateur
délégué), Rik Coolsaet, Laurent
Dumont, Jean-Paul Marthoz,
Carl Vandoorne, Guy Vaerman.

LES PUBLICATIONS DU GRIP

Depuis sa fondation, le GRIP est surtout connu pour son travail d'édition. Au fil du temps, les publications ont changé, tant au niveau du contenu, de la présentation que de la périodicité. Depuis l'automne 1997, elles se présentent sous trois formes :

1. Les Nouvelles du GRIP

Une lettre d'information trimestrielle de 8 pages : regard sur les grands dossiers du moment, nouvelles insolites, aperçu des activités du centre, etc. Cette lettre est envoyée d'office à tous les **membres du GRIP** en règle de **cotisation** de même qu'aux abonnés aux « Livres du GRIP ».

2. Les Livres du GRIP

Chaque année, le GRIP publie 5 ouvrages en collaboration avec les éditions Complexe, abordant les questions internationales dans les domaines de la géostratégie, de la défense et de la sécurité internationale.

Ces 5 ouvrages font partie de l'abonnement aux « Livres du GRIP » ; ils sont également disponibles en librairie et au GRIP.

3. Les Rapports du GRIP

Cette nouvelle collection (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart au GRIP.

Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement de soutien ; ils peuvent aussi être commandés au GRIP.

Tarifs 2006

	Belgique	Autres Europe	Autres Monde
1. Cotisation			
<i>Abonnement aux «Nouvelles du GRIP»</i>	15 euros	16 euros	18 euros
2. Les Livres du GRIP			
<i>Abonnement annuel aux 5 livres¹ et aux «Nouvelles du GRIP»</i>	80 euros	90 euros	95 euros
3. Abonnement complet²			
<i>Abonnement à toutes les publications (Rapports inclus)</i>	135 euros	150 euros	160 euros
4. Abonnement de soutien	250 euros	250 euros	250 euros

1. L'abonnement couvre 5 livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

2. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne six parutions par année.

Vous souhaitez vous abonner ?

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par courriel (publications@grip.org) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement, accompagnée de votre paiement, au GRIP, rue Van Hoorde 33 B -1030 Bruxelles.

Modes de paiement : Belgique (virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement) / France (chèque barré; mandat postal international) / Luxembourg (soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP) / Autres pays (virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international) / Autre moyen de paiement (carte de crédit - VISA, Eurocard, Mastercard - Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

Les Rapports du GRIP

- | | | | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1/99 | Les armes non létales - Une nouvelle course aux armements , Luc Mampaey, 40p., 8,68 euros. | 4/02 | Les exportations d'armes de la Belgique , Bernard Adam, Sarah Bayés, Georges Berghezan, Ilhan Berkol, Françoise Donnay, Luc Mampaey et Michel Wéry, 72 p., 13 euros. |
| 2/99 | La guerre du Congo-Kinshasa - Analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale , Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 54p., 9,92 euros. | 1/03 | Les relations arméno-turques - La porte close de l'Orient , Burcu Gültekin et Nicolas Tavitian, 32p., 7 euros. |
| 3/99 | Post-Cold War Conversion in Europe - Defence Restructuring in the 1990s and the Regional Dimension , collectif, 104p., 17,35 euros. | 2/03 | La crise ivoirienne - De la tentative du coup d'Etat à la nomination du gouvernement de réconciliation nationale , Claudio Gramizzi et Matthieu Damian, 45p., 9 euros. |
| 1/00 | La détention d'armes par les civils - Armes à feu : un enjeu en matière de Santé publique , Sophie Nolet, 44p., 8,68 euros. | 3/03 | Enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique - Les actions de la coopération au développement de l'Union européenne et de la Belgique , Claudio Gramizzi, Félix Nkundabagenzi, Sophie Nolet et Federico Santopinto, 44p. |
| 2/00 | Marquage et traçage des armes légères , Ilhan Berkol, 72p., 14,87 euros. | 4/03 | Questions juridiques sur la régionalisation des licences d'armes , Nicolas Crutzen, 28p., 7 euros. |
| 3/00 | Bilan de la guerre du Kosovo : Résultat des frappes - Fin du conflit - La reconstruction - La situation en Serbie-Monténégro , Valérie Peclow et Bernard Adam, 56 p., 9,92 euros. | 1/04 | Le contrôle du courtage des armes - Prochaines étapes pour les Etats membres de l'UE , Holger Anders, 34p., 7 euros. |
| 4/00 | National Missile Defense - Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques , Aris Roubos et Michel Wautelet, 60p., 9,92 euros. | 2/04 | Bilan d'un an de guerre en Irak - Analyse des coûts et des éléments déclenchants , Caroline Pailhe avec la collaboration de Valérie Peclow et Federico Santopinto, 52p., 9 euros. |
| 5/00 | L'Union européenne et la prévention des conflits africains , Félix Nkundabagenzi, 28p., 7,44 euros. | 3/04 | L'Union européenne et le renseignement - Perspectives de coopération entre les Etats membres , Thierry Coosemans, 52p., 9 euros. |
| 6/00 | Groupe Herstal S.A. - L'heure des décisions , Luc Mampaey, 34p., 7,44 euros. | 4/04 | Marquage, enregistrement, traçage des armes légères et de petit calibre: projet de convention , Ilhan Berkol, 44p., 8,5 euros. |
| 7/00 | La disponibilité des armes légères illicites - Comment combattre cette menace internationale , Peter Lock, 34p., 7,44 euros. | 5/04 | Qui arme les Maï-Maï? - Enquête sur une situation originale , Charles Nasibu Bilali, 26p., 7 euros. |
| 1/01 | Le micro-désarmement - Le désarmement concret en armes légères et ses mesures associées , Michel Wéry avec la contribution de Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 64p., 13 euros. | 1/05 | RDC - Ressources naturelles et transferts d'armes , Anne Renaud, 33p., 7 euros. |
| 2/01 | Le réarmement de la Sierra Leone - Un an après l'accord de paix de Lomé , Eric G. Berman, une étude de Small Arms Survey, 42p., 8,50 euros. | 2/05 | Iran - Regard vers l'Est : la politique asiatique de la république islamique , Mohammad-Reza Djilili et Thierry Kellner, 35p., 7 euros. |
| 3/01 | La disponibilité des armes à feu - Quel impact sur la sécurité et la santé publique ? , collectif, 40p., 8,50 euros. | 3/05 | Burundi - Armes légères et violence armée: quel impact sur les femmes , Edward B. Rackley, 27p., 7 euros. |
| 4/01 | La conférence des Nations unies de juillet 2001 sur les armes légères - Analyse du processus et de ses résultats , Ilhan Berkol, 58p., 11 euros. | 4/05 | Afrique de l'Ouest: Vers une Convention sur les armes légères , Albert Chaïbou et Sadou Yattara, 20p., 6 euros. |
| 5/01 | L'ONU face au terrorisme , Sandrine Santo, 38p., 8,50 euros. | 5/05 | Afrique de l'Ouest: L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères , Hélène N.V. Cissé, 22p., 6 euros. |
| 1/02 | La Chine et la nouvelle Asie centrale - De l'indépendance des républiques centrasiatiques à l'après-11 septembre , Thierry Kellner, 40p., 8,50 euros. | 6/05 | Afrique centrale: l'harmonisation des législations nationales sur les armes légères , Pierre Huybrechts et Ilhan Berkol, 105p., 15 euros. |
| 2/02 | L'Union européenne et la prévention des conflits - Concepts et instruments d'un nouvel acteur , Félix Nkundabagenzi, Caroline Pailhe et Valérie Peclow, 72p., 13 euros. | 7/05 | Guerres et déficits - Les deux piliers de l'économie des Etats-Unis , Luc Mampaey, 31p., 7 euros. |
| 3/02 | L'Inde et le Pakistan - Forces militaires et nucléaires en présence , Françoise Donnay, 40 p., 8,50 euros. | 8/05 | Le régime nucléaire - Les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération , Céline Francis, 40p., 8 euros. |